

**DANS L’AFFIARE DE *LA LOIS SUR LES JUGES*, L.R.C.
(1985), ch. J-1**

**COMMISSION D’EXAMEN DE LA
RÉMUNÉRATION DES JUGES, 2020**

**DOSSIER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

Le 30 avril 2021

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
Ministère de la Justice
50, rue O’Connor, Pièce 500
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

**Par: Christopher Rupar
Kirk G. Shannon
Samar Musallam**

Tél.: (613) 670-6291
Télec.: (613) 954-1920

Courriel: christopher.rupar@justice.gc.ca
kirk.shannon@justice.gc.ca
samar.musallam@justice.gc.ca

Avocat-e-s pour le Gouvernement du Canada

INDEX

Bureau du Commissariat à la magistrature fédérale

1. Commissariat à la magistrature fédérale Canada, Rajustement du traitement, le 31 mars 2021

Rapport d'expert

2. Supplementary Expert Report of Peter Gorham, 2020 Quadrennial Commission-Supplemental Information, JDM Actuarial Expert Services Inc., April 16, 2021 *(pas disponible en français)*

Ministère des Finances Canada

3. Budget 2021: Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, Annexe 1, Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires, 19 avril 2021 (extrait)

Conseil du Trésor du Canada

4. Rapport du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction - mars 2015, le 24 mars 2015

Anciens documents d'examen de la rémunération des juges et des protonotaires

5. Fourth Judicial Compensation and Benefits Commission, Notice dated December 8, 2011

Autres

6. Rotman School of Management/University of Toronto, "New Forecast for Canada – Much More Optimistic Than Our Recent Outlooks", March 19, 2021 *(pas disponible en français)*
7. Douglas Porter, Chief Economist, BMO, "Confronting Canada's Debt Deluge", March 19, 2021 *(pas disponible en français)*



March 31, 2021

Le 31 mars 2021

SALARY ADJUSTMENT

RAJUSTEMENT DU TRAITEMENT

We have been advised by Statistics Canada that the Industrial Aggregate, for the purpose of section 25 of the *Judges Act*, is 6.6%.

Statistique Canada nous a avisé que l'indice de l'ensemble des activités économiques, pour les fins de l'article 25 de la *Loi sur les juges*, est de 6,6 %.

The salaries of judges will therefore be increased by 6.6 % as of April 1, 2021.

Le rajustement du traitement des juges sera donc de 6,6 % à compter du 1^{er} avril 2021.

Supreme Court of Canada:

Chief Justice	\$464,300
Judges	\$429,900

Cour suprême du Canada :

Juge en chef	464 300 \$
Juges	429 900 \$

Federally Appointed Judges:

Chief Justices	\$395,900
Judges	\$361,100

Juges de nomination fédérale :

Juges en chef	395 900 \$
Juges	361 100 \$

Prothonotaries	\$288,800
----------------	-----------

Protonotaires	288 800 \$
---------------	------------

Le commissaire,

Marc A. Giroux
Commissioner

16 April 2021

Mr. Christopher Rupar,
Senior General Counsel,
Department of Justice,
50 O'Connor Street,
Ottawa, ON K1B 6L2

RE: 2020 Quadrennial Commission – Supplemental Information

Dear Mr. Rupar:

You asked that I prepare a supplement to my report “Compensation Review of Federally Appointed Judges” dated 26 March 2021 (the “**March Report**”) and address four items. This letter should be read in conjunction with that report.

You advised that the increase actually granted to federally appointed judges effective 1 April 2021 and based on the change in the Industrial Aggregate Index (“**IAI**”) was 6.6%. Consequently, the annual salary of a puisne judge for the year beginning 1 April 2021 is \$361,100 (the “**Base Judicial Salary**” for 2021) and the annual salary of a prothonotary is \$288,800.

Average Age-Weighted Total Compensation

In the March Report, I discussed the difference between salary and total compensation at paragraphs 31 to 34. When comparing compensation between jobs, it is rare that looking only at cash compensation provides a true picture of any differences. Total compensation is a measure that looks at all forms of pay so that a fair “apples to apples” comparison is done.

The value of the Judicial Annuity is the main difference between the Base Judicial Salary and the Base Judicial Total Compensation¹. I calculated the age-weighted value of the Judicial Annuity prior to tax considerations and net of judges’ contributions to be 37.84% of Base Judicial Salary (see paragraphs 122 to 134 of March Report). That is the value of the Judicial Annuity if the entire amount is tax sheltered – such as happens under the Judicial Annuity. When I apply this gross-up to judicial salaries, I will refer to the total amount as “**Non-Tax-Adjusted Total Compensation**”.

The Income Tax Act limits the total amount that a Canadian may contribute to a tax-sheltered plan, with a few exceptions, such as federally appointed judges. If a self-employed lawyer were to save 37.84% of annual earnings, some could be tax-sheltered in an RRSP, but about half would not be

¹ Base Judicial Total Compensation is the age-weighted average of judicial total compensation (see paragraph 13 of the March Report). It is the total of the Base Judicial Salary, the value of the Judicial Annuity and the value of the total CPP contribution made by the government. That value varies by age of the judge at their appointment. The age-weighted average of those values is equal to the average calculated for all 598 appointments between 2011 and 2020.

tax-sheltered. A self-employed lawyer would not be able to produce a pension equal to 2/3^{rds} of final earnings because of the income tax paid on almost half of that 37.84%. I calculated the percent of annual earnings that would be required to provide a 2/3^{rds} of final earnings pension for someone who is not a federally appointed judge to be 49.51% of earnings (see paragraphs 135 to 142 of March Report). When I apply this gross-up to judicial salaries, I will refer to the total amount as **“Base Judicial Total Compensation”**.

Average Age-Weighted Total Compensation for Judges and Prothonotaries in 2021

In the March Report, I had estimated the Base Judicial Salary for 2021 would be \$361,600 and the Base Judicial Total Compensation would be \$543,800.

With the Base Judicial Salary for 2021 set at \$361,100, the Non-Tax-Adjusted Total Compensation is \$497,740 and the Base Judicial Total Compensation is \$543,000. That \$543,000 is equivalent to the net income of a self-employed lawyer at the 89th percentile².

With the annual salary for 2021 of prothonotaries set at \$288,800, a prothonotary’s Non-Tax-Adjusted Total Compensation is \$398,080 and the total compensation is \$434,900. That is equivalent to the net income of a self-employed lawyer at the 86th percentile.

Judicial and Prothonotary Salaries and Total Compensation in 2024 – Government Proposal

You asked that I project the Base Judicial Salary and the base prothonotary salary to 2024 and determine the Total Base Judicial Compensation and total prothonotary compensation expected in 2024 assuming the Commission accepts the Government’s proposal:

1. salaries continue to increase in 2022 through to 2024 in line with changes in the IAI, but
2. subject to a 10% maximum total increase to the 2020 base salary of \$338,800, giving a maximum Base Judicial Salary of \$372,600 over the period 2021 to 2024 inclusive.

I have considered two patterns for increases in the IAI for the future – 2022 to 2024. For the first, I assumed the changes in the IAI for 2022 to 2024 will be the same as the assumptions set out in the letter from François Lemire of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (“OSFI”) to Anna Dekker dated 26 February 2021. For the second, I have assumed the 2022 change in the IAI will be an increase of 1.1%³ and then 1.9% and 2.1% in 2023 and 2024 respectively - somewhat lower than the OSFI assumptions. The year-by-year assumptions are set out in Table 1 – the highlighted values are those that would be affected by the 10% maximum.

² All references in this letter to percentiles refer to the net income of self-employed lawyers adjusted by me to 2021 (see paragraph 155 of the March Report).

³ See paragraphs 86 to 89 of the March Report.

Table 1 - Assumptions for Future Changes in IAI – Government Proposal

Year	Assumption 1	Assumption 2	Assumption 1 With 10% Maximum	Assumption 2 With 10% Maximum
2021	6.6%	6.6%	6.6%	6.6%
2022	2.1%	1.1%	2.1%	1.1%
2023	2.6%	1.9%	1.1%	1.9%
2024	2.8%	2.1%	0.0%	0.2%
Sum of increases	14.1%	11.7%	9.8%	9.8%
Total increase over 4 years ⁴	14.7%	12.1%	10.0%	10.0%
Annualised Increase	3.5%	2.5%	2.4%	2.4%

In my opinion, Assumption 1 is consistent with a strong economy over the coming three years and with little ongoing effect from the past year of global pandemic.

Assumption 2 is based on a return to normal employment levels over the balance of 2021 together with a muted economy for 2021 to 2023 as many businesses struggle with the increase in debt and corporate income tax rates⁵ together with possible ongoing changes in consumer behaviour arising from the pandemic⁶.

As can be seen from Table 1, the 10% limit on judicial salary increases will likely act to limit the increase in 2024 and possibly also in 2023. If there is a recession or a long and slow recovery from the pandemic, it is possible that the 10% maximum will not have any effect on the judicial salary increases.

The assumptions in Table 1 produce the following amounts for Base Judicial Salary for 2021 to 2024. The highlighted values are those affected by the 10% maximum.

Table 2 - Projected Base Judicial Salary 2021 to 2024 – Government Proposal

Year	Assumption 1	Assumption 2	Assumption 1 With 10% Maximum	Assumption 2 With 10% Maximum
2021	\$ 361,100	\$ 361,100	\$ 361,100	\$ 361,100
2022	368,600	365,000	368,600	365,000
2023	378,100	371,900	372,600	371,900
2024	388,600	379,700	372,600	372,600

Based on the Government's proposal, and the assumptions for changes in the IAI, the Base Judicial Salary effective 1 April 2024 will be \$372,600.

⁴ When the individual increase percentages are applied in each year, there is a compounding effect. When the Base Judicial Salary in 2024 is compared to the \$338,800 for 2020, the actual total increase is greater than the sum of the four annual increases.

⁵ As of the date of this letter, there has been no announcement of any increase in corporate income tax rates, but I have assumed there will be an increase implemented either in 2021 or more likely in 2022.

⁶ The balance of the businesses would either experience little effect from the pandemic or have closed completely.

With a Base Judicial Salary of \$372,600, the Non-Tax-Adjusted Total Compensation will be \$513,600 and the Base Judicial Total Compensation will be \$560,200.

For prothonotaries, these assumptions produce a base salary of \$298,000 for 2024, a Non-Tax-Adjusted Total Compensation of \$410,800 and a total compensation of \$448,700.

Judicial and Prothonotary Salaries and Total Compensation in 2024 – Judiciary Proposal

You asked that I project the Base Judicial Salary and the base prothonotary salary to 2024 and determine the Total Base Judicial Compensation and total prothonotary compensation expected in 2024 assuming the Commission accepts the proposal made on behalf of the Judiciary:

- salaries continue to increase in 2022 through to 2024 inclusive in line with the changes in the IAI, but
- subject to an additional increase in each of 2022 and 2023 equal to 2.3%.

I have used the same two sets of assumptions as set out above for future expected changes in the IAI. These assumptions together with the resulting increase in salaries under the Judicial proposal are summarised in Table 3. The percentages that include an additional increase are highlighted.

Table 3 - Assumptions for Future Changes in IAI – Judiciary Proposal

Year	Assumption 1	Assumption 2	Assumption 1 With Added Increase	Assumption 2 With Added Increase
2021	6.6%	6.6%	6.6%	6.6%
2022	2.1%	1.1%	4.4%	3.4%
2023	2.6%	1.9%	4.9%	4.2%
2024	2.8%	2.1%	2.8%	2.1%
Sum of increases	14.1%	11.7%	18.8%	16.4%
Total increase over 4 years ⁷	14.7%	12.1%	19.9%	17.2%
Annualised Increase	3.5%	2.5%	4.6%	4.0%

The assumptions in Table 3 produce the following amounts for Base Judicial Salary for 2021 to 2024. The highlighted values are those affected by the additional increase.

Table 4 - Projected Base Judicial Salary 2021 to 2024 – Judiciary Proposal

Year	Assumption 1	Assumption 2	Assumption 1 With Added Increase	Assumption 2 With Added Increase
2021	\$ 361,100	\$ 361,100	\$ 361,100	\$ 361,100
2022	368,600	365,000	376,900	373,300
2023	378,100	371,900	395,300	388,900
2024	388,600	379,700	406,300	397,000

⁷ When the individual increase percentages are applied in each year, there is a compounding effect. When the Base Judicial Salary in 2024 is compared to the \$338,800 for 2020, the actual total increase is greater than the sum of the four annual increases.

Based on the Judiciary's proposal and the assumptions for changes in the IAI, the Base Judicial Salary as of 1 April 2024 will be \$406,300 under Assumption 1 and \$397,000 under Assumption 2.

With a Base Judicial Salary of \$406,300, the Non-Tax-Adjusted Total Compensation will be \$560,000 and the Base Judicial Total Compensation will be \$610,600.

With a Base Judicial Salary of \$397,000, the Non-Tax-Adjusted Total Compensation will be \$547,200 and the Base Judicial Total Compensation will be \$596,700.

For prothonotaries, Assumption 1 with added increase produces a base salary of \$325,000 for 2024, Non-Tax-Adjusted Total Compensation of \$448,000 and total compensation of \$489,100.

For prothonotaries, Assumption 2 with added increase produces a base salary of \$317,600 for 2024, Non-Tax-Adjusted Total Compensation of \$437,800 and total compensation of \$478,000.

Changes to March Report

You asked whether there were any other results that may have changed in the March Report.

The only such changes would be to reflect the actual Base Judicial Salary of \$361,100 versus the assumed amount of \$361,600.

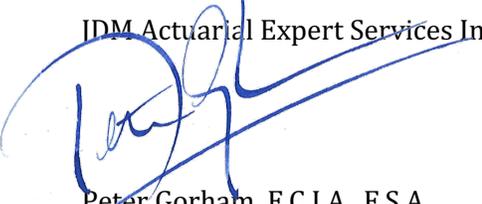
1. In Table 151, the right column shows the Base Judicial Total Compensation effective 1 April 2021. The amounts in that column will be slightly lower (from \$700 to \$1,000) if calculated using the actual Base Judicial Salary of \$361,100.
2. There are a number of references to the assumed Base Judicial Salary and Base Judicial Total Compensation (e.g., paragraphs 158 to 163 and 270 to 290) that are affected. I confirm that the difference in the dollar amount of salary is not enough to have any effect on the percentile ranking shown in the March Report.

I confirm that there are no other changes to the March Report due to events prior to or since I completed that report (26 March 2021).

If you have any questions or require additional information, please call me.

Yours truly,

IDM Actuarial Expert Services Inc.



Peter Gorham, F.C.I.A., F.S.A.
President and Actuary

[← Précédent](#)[Table des matières](#)[Suivant →](#)

Annexe 1 :

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en mars 2021.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de mars :

1. Banque Nationale Marchés financiers,
2. Banque Royale du Canada,
3. Banque Scotia,
4. BMO Marchés des capitaux,
5. Caisse de dépôt et placement du Québec,
6. Le Conference Board du Canada,
7. Desjardins,
8. Groupe Financier Banque TD,
9. IHS Markit,
10. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
11. Marchés mondiaux CIBC,
12. Valeurs mobilières Banque Laurentienne,
13. Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel rebondisse, passant d'une contraction de 5,4 % en 2020 à une croissance de 5,8 % en 2021 et de 4 % en 2022. Il s'agit là d'une reprise plus rapide que les taux de croissance de 4,8 % et 3,2 %, respectivement, qui étaient prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de novembre 2020 (l'Énoncé). Cette amélioration des perspectives témoigne des résultats plus solides que prévu au dernier trimestre de 2020 et d'une croissance projetée plus élevée à compter du deuxième trimestre de cette année en raison d'un déploiement anticipé plus rapide des vaccins (tableau A1.1 ci-dessous). La croissance du PIB réel devrait être modérée, s'établissant à environ 2 % en moyenne par année au cours des années restantes de la période de prévision, sous l'effet d'un retour aux taux de croissance tendanciels à long terme.

En parallèle à la relance plus rapide de l'activité économique, le taux de chômage devrait diminuer, passant de son sommet de 9,6 % atteint en 2020 à 8 % en 2021 et à 6,5 % en 2022, une baisse projetée plus rapide que celle indiquée dans l'Énoncé de 2020. Le taux de chômage devrait s'établir à 5,9 % d'ici 2025.

Les perspectives de l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) dans l'enquête de mars 2021 ont également été révisées à la hausse pour 2021 par rapport aux prévisions de l'Énoncé de 2020, passant de 2,2 % à 3,3 %, en raison de résultats meilleurs que prévu durant la deuxième moitié de 2020 et des révisions à la hausse apportées aux prévisions pour le premier trimestre de 2021, hausses attribuables en partie au prix plus élevé du pétrole. L'inflation du PIB devrait demeurer à environ 2 % par année au cours des prochaines années.

Sous l'effet de ces progrès, le niveau du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) devrait, selon les projections, s'élever à 2 408 milliards de dollars pour 2021, soit un montant de 68 milliards supérieur à celui indiqué dans l'Énoncé de 2020 (bien qu'il demeure inférieur de

75 milliards à ce qui avait été prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2019). L'écart au niveau du PIB nominal par rapport à l'Énoncé de 2020 devrait se chiffrer en moyenne à environ 70 milliards de dollars par année au cours de la période de 2020 à 2025.

Bien que les perspectives du taux d'intérêt à court terme soient globalement similaires à celles présentées dans l'Énoncé de 2020, les prévisions du taux d'intérêt à long terme ont été révisées à la hausse lors de l'enquête de mars 2021 d'environ 40 points de base pour la période de 2020 à 2025 par rapport aux prévisions de l'Énoncé.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Croissance du PIB réel¹							
Énoncé de 2020	-5,5	4,8	3,2	2,3	2,1	1,9	1,5
Budget de 2021	-5,4	5,8	4,0	2,1	1,9	1,8	1,7
Inflation du PIB¹							
Énoncé de 2020	0,1	2,2	2,0	2,0	2,1	2,1	1,7
Budget de 2021	0,8	3,3	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal¹							
Énoncé de 2020	-5,4	7,0	5,3	4,4	4,3	4,0	3,3
Budget de 2021	-4,6	9,3	6,0	4,0	4,0	3,8	3,8
PIB nominal (G\$)¹							
Énoncé de 2020	2 186	2 340	2 465	2 572	2 682	2 789	
Budget de 2021	2 204	2 408	2 553	2 657	2 763	2 869	
Écart entre l'Énoncé de 2020 et le budget de 2021	18	68	89	84	81	79	70
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Énoncé de 2020	0,4	0,2	0,3	0,5	1,1	1,5	0,7
Budget de 2021	0,4	0,1	0,2	0,5	1,1	1,6	0,7
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Énoncé de 2020	0,7	0,9	1,2	1,6	2,0	2,4	1,5
Budget de 2021	0,7	1,5	1,8	2,1	2,5	2,7	1,9
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Énoncé de 2020	74,2	76,1	76,6	77,9	78,9	79,2	77,2
Budget de 2021	76,6	79,4	79,8	80,8	81,0	81,0	79,4
Taux de chômage¹							
Énoncé de 2020	9,8	8,2	7,1	6,4	6,1	6,1	7,3
Budget de 2021	9,6	8,0	6,5	6,2	6,0	5,9	7,0
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Énoncé de 2020	0,7	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	1,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes, et leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les chiffres ont été retraités de façon à tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada et de l'Enquête sur la population active.

Sources : Statistique Canada; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2020, enquête de septembre 2020 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Budget de 2021	0,7	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	1,9
Croissance du PIB réel des États-Unis							
Énoncé de 2020	-4,3	3,7	3,3	2,6	2,2	2,0	1,6
Budget de 2021	-3,5	6,0	4,3	2,2	1,9	1,8	2,1
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$US / baril)							
Énoncé de 2020	39	46	52	54	58	59	51
Budget de 2021	39	60	61	60	60	60	57

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes, et leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
¹ Les chiffres ont été retraités de façon à tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada et de l'Enquête sur la population active.
Sources : Statistique Canada; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2020, enquête de septembre 2020 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Projections budgétaires

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020

Tableau A1.2

Évolution du contexte économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020, mesures stratégiques et investissements

G\$

	Projections					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2020 (avant les mesures de stimulation)	-381,6	-121,2	-50,7	-43,3	-30,9	-24,9
Évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020 (tableau A1.3)	35,2	15,8	19,3	16,0	12,8	10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements	-346,4	-105,4	-31,4	-27,3	-18,1	-14,6
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2020	0,2	0,3	0,9	-1,1	-0,7	-0,3
Investissements du budget de 2021 (par chapitre)						
1. Garder les Canadiens en santé et en sécurité	-5,0	-1,2	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7
2. Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance	-0,2	-27,0	-4,2	-1,0	-0,7	0,7
3. Nouvelles possibilités pour les Canadiens	-0,5	-3,9	-9,0	-7,5	-7,6	-8,8
4. Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir	0,0	-3,7	-4,5	-5,0	-2,4	-0,8
5. Un environnement sain pour une économie saine	0,0	-1,2	-1,9	-2,0	-1,8	-1,9
6. Renforcer les villes et les communautés où nous vivons	-2,2	-4,6	-3,3	-2,3	-2,0	-3,1
7. Un Canada plus égalitaire	0,0	-1,8	-1,6	-2,1	-2,2	-2,4
8. Des communautés autochtones fortes	0,0	-4,3	-3,5	-3,0	-1,3	-1,0
9. Protéger nos valeurs communes	-0,1	-1,9	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4
10. Gouvernement responsable	0,0	-0,2	0,7	1,8	2,4	2,5

	Projections					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Total – Mesures prises depuis l'Énoncé de 2020 et investissements du budget de 2021	-7,7	-49,3	-28,3	-23,8	-17,7	-16,1
Solde budgétaire	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-16,1	-6,4	-2,3	-1,9	-1,3	-1,1
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2
Nota – Scénario de restrictions prolongées et mesures de stimulation de 100 milliards de dollars.						
<i>Solde budgétaire</i>	-398,7	-166,7	-109,6	-71,7	-39,4	-33,4
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-18,2	-7,3	-4,5	-2,9	-1,5	-1,2
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	51,4	56,4	58,1	58,5	57,6	56,6

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020

Tableau A1.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020

G\$

	Projections					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Évolution économique et budgétaire par composante¹ :						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	11,8	14,5	13,5	11,9	11,9	11,9
(1.2) Taxes et droits d'accise	0,2	1,5	1,8	1,5	1,3	1,0
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,7	0,7	1,1	0,9	0,5	-0,5
(1.5) Autres revenus	7,9	2,2	2,8	2,6	1,9	2,4
(1) Total – Revenus budgétaires	20,8	19,2	19,6	17,3	15,9	15,1
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	6,3	2,1	0,0	-0,7	-0,9	-1,2
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,1	-4,4	-0,4	-1,1	-1,2	-1,1
(2.3) Charges de programmes directes	8,2	-2,7	0,2	2,4	1,8	1,0
(2) Total – Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	14,6	-5,0	-0,2	0,6	-0,3	-1,3
(3) Pertes actuarielles nettes	0,0	3,4	3,3	2,9	2,1	1,5
(4) Frais de la dette publique	-0,1	-1,8	-3,3	-4,8	-4,9	-5,0
(5) Total – Évolution économique et budgétaire	35,2	15,8	19,3	16,0	12,8	10,3
¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (baisse des revenus ou hausse des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (hausse des revenus ou baisse des charges).						

Les revenus budgétaires, en particulier les rentrées d'impôt sur le revenu, ont été révisés à la hausse par rapport à l'Énoncé économique de 2020. À court terme, cela est dû à la reprise économique plus rapide que prévu pendant la deuxième moitié de 2020. À plus long terme, une

amélioration des perspectives du marché du travail, des revenus des particuliers et de la rentabilité des entreprises entraîne des révisions au chapitre des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

- Étant donné qu'il y aura plus de gens qui travailleront et qu'ils gagneront plus d'argent, les rentrées d'impôt sur le revenu devraient augmenter de 11,8 milliards de dollars en 2020-2021 en raison des résultats solides obtenus depuis le début de l'exercice et, en moyenne, de plus de 12 milliards de dollars par année au cours de la période de prévision.
- Les revenus tirés des taxes d'accise et des taxes à l'importation ont été révisés à la hausse, en grande partie sous l'effet d'une révision à la hausse des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) découlant de meilleures perspectives en matière de consommation.
- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution provenant des provinces et des territoires visés par le filet de sécurité devraient être légèrement supérieurs en raison d'une amélioration des perspectives économiques. On continuera de remettre l'intégralité de ces produits, principalement au moyen des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat, aux particuliers et aux familles admissibles en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan, ainsi que par l'intermédiaire d'un transfert aux gouvernements du Yukon et du Nunavut.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont été révisés à la hausse en raison de la participation plus élevée que prévu à la population active et aux meilleures perspectives en ce qui a trait à la croissance des salaires à l'échelle de l'économie.
- Les autres revenus, comme ceux tirés de la vente de biens et de services, des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État, devraient être beaucoup plus élevés en 2020-2021 que ce qui était prévu lors de l'Énoncé économique de 2020. Cette amélioration est principalement attribuable à la performance financière plus élevée que prévu des sociétés d'État entreprises et aux primes moins élevées que prévu versées par la Banque du Canada dans le cadre de ses achats de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire en vue de soutenir la liquidité des marchés financiers. Les révisions à la hausse au cours des exercices à venir reflètent en grande partie une amélioration des perspectives des bénéfices des sociétés d'État entreprises, y compris le revenu tiré de l'augmentation du solde des actifs détenus par la Banque du Canada.

Les charges de programmes, en particulier les principaux transferts aux particuliers et les charges de programmes directes, devraient être considérablement plus faibles en 2020-2021 que ce qui était prévu dans l'Énoncé économique de 2020 en raison du calendrier révisé des programmes de réponse à la COVID-19, comme la Prestation canadienne d'urgence, et de la réestimation de leur coût.

- Pour le reste de la période de prévision, les redressements apportés aux principaux transferts aux particuliers reflètent l'incidence de l'inflation prévue plus élevée, à laquelle sont indexés les taux des prestations pour enfants et des prestations aux aînés.
- Les principaux paiements de transfert aux autres administrations sont plus élevés en 2021-2022, en raison d'une estimation préliminaire révisée des paiements potentiels liés à la stabilisation fiscale. Au cours des années ultérieures de la période de prévision, les charges ont été révisées à la hausse en raison des perspectives économiques plus solides, puisque les paiements au titre du Transfert canadien pour la santé et de la péréquation sont indexés à la croissance du PIB nominal.
- Les charges de programmes directes – qui comprennent les produits issus de la redevance sur la tarification de la pollution, des autres paiements de transfert administrés par les ministères et les charges de fonctionnement ministérielles – ont été rajustées à la baisse en 2020-2021 et à la hausse en 2021-2022, essentiellement en raison du calendrier révisé des charges des programmes liés à la COVID-19. Au cours de la période de prévision, les charges de programmes directes sont révisées à la baisse en raison de la baisse des coûts prévus des services actuels liés aux pensions et aux avantages sociaux et de la légère baisse prévue des dépenses ministérielles.

Les pertes actuarielles nettes – qui représentent les changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents – devraient être plus faibles que celles prévues dans l'Énoncé de 2020, sous l'effet des révisions à la hausse des taux d'intérêt à long terme projetés servant à évaluer les obligations.

Les frais de la dette publique ont augmenté pour tenir compte des coûts d'intérêt prévus plus élevés sur la dette portant intérêt en raison de la hausse des taux d'intérêt, ainsi que pour tenir compte des besoins financiers révisés. Malgré ces développements, les frais de la dette publique demeurent sur une trajectoire viable à long terme et sont inférieurs de 1,6 milliards de dollars en 2022-2023 à ce qui avait été prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2019 (prévision de 27,3 milliards à l'époque), c'est-à-dire avant le début de la pandémie de COVID-19, en dépit de l'augmentation considérable de la dette fédérale due à la pandémie.

État sommaire des opérations

Tableau A1.4

État sommaire des opérations

G\$

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Revenus budgétaires	334,1	296,2	355,1	377,9	396,4	417,9	437,7
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	338,5	614,5	475,6	403,0	409,2	414,4	426,7
Frais de la dette publique	24,4	20,4	22,1	25,7	30,5	35,4	39,3
Total des charges, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	362,9	634,9	497,6	428,7	439,7	449,8	466,0
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-28,8	-338,8	-142,5	-50,9	-43,4	-31,9	-28,3
Pertes actuarielles nettes	-10,6	-15,4	-12,2	-8,9	-7,7	-3,9	-2,4
Solde budgétaire	-39,4	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
Situation financière							
Total des passifs	1 248,6	1 648,4	1 799,7	1 858,3	1 928,0	1 983,1	2 025,3
Actifs financiers ¹	435,7	472,4	466,2	459,6	473,6	488,8	496,8
Dette nette	812,9	1 176,0	1 333,6	1 398,8	1 454,4	1 494,3	1 528,6
Actifs non financiers	91,5	96,9	99,8	105,3	109,9	114,0	117,6
Dette fédérale	721,4	1 079,0	1 233,8	1 293,5	1 344,5	1 380,3	1 411,0
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,5	13,4	14,7	14,8	14,9	15,1	15,3
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	14,6	27,9	19,7	15,8	15,4	15,0	14,9
Frais de la dette publique	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,3	1,4
Solde budgétaire	-1,7	-16,1	-6,4	-2,3	-1,9	-1,3	-1,1
Dette fédérale	31,2	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2
<i>Nota</i> - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.							
¹ Le niveau projeté des actifs financiers pour 2020-2021 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.							

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus

G\$

		Projections
--	--	-------------

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	180,6	182,1	182,2	182,3	182,4	182,5	182,6
Impôt sur le revenu des sociétés	50,1	46,2	50,3	52,8	56,7	62,9	66,8
Impôt sur le revenu des non-résidents	9,5	8,5	9,9	10,6	11,0	11,3	11,7
Total – Impôt sur le revenu	227,1	222,9	240,5	251,0	263,2	278,1	291,9
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	37,4	29,8	41,0	43,6	45,2	46,7	48,2
Droits de douane à l'importation	4,9	3,7	4,5	4,9	5,1	5,4	5,8
Autres taxes et droits d'accise	11,6	10,5	11,7	12,4	12,7	12,8	12,9
Total – Taxes et droits d'accise	53,9	44,0	57,1	60,9	63,0	64,9	66,9
Taxe sur les services numériques		0,0	0,2	0,7	0,8	0,8	0,9
Total – Revenus fiscaux	281,0	266,9	297,8	312,5	326,9	343,8	359,7
Produits du régime de tarification de la pollution ¹	2,7	4,5	6,4	7,9	8,0	7,9	7,9
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	22,2	22,2	23,7	25,4	27,3	29,2	31,2
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	5,1	-13,9	7,1	10,2	10,7	11,7	12,5
Autres programmes	20,8	14,2	18,5	19,9	21,2	22,6	23,4
Revenu net des opérations de change	2,4	2,2	1,7	1,9	2,2	2,6	3,0
Total – Autres revenus	28,3	2,6	27,3	32,0	34,2	36,9	38,9
Total – Revenus budgétaires	334,1	296,2	355,1	377,9	396,4	417,9	437,7
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	12,2	12,1	12,4	12,2	12,3	12,4	12,5
Produits du régime de tarification de la pollution	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres revenus	1,2	0,1	1,1	1,3	1,3	1,3	1,4
Total – Revenus budgétaires	14,5	13,4	14,7	14,8	14,9	15,1	15,3
<i>Nota</i> – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.							
¹ Il s'agit des montants appliqués en vertu du filet de sécurité fédéral, hormis ceux du système de tarification fondé sur le rendement. Tous les produits de la tarification de la pollution seront retournés à la province ou au territoire d'origine au moyen de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.							

Le tableau A1.5 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante composante des revenus budgétaires, devraient augmenter pour s'établir à 168,2 milliards de dollars en 2020-2021, une hausse de 0,4 %. Cette croissance limitée tient compte de l'incidence négative de la crise de la COVID-19 sur les revenus des ménages, qui est compensée en grande partie par les mesures de soutien au revenu mises en place par le gouvernement. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient rebondir pour s'établir à 180,4 milliards de dollars en 2021-2022, à mesure que les niveaux d'emploi se rétablissent. Pendant le reste de la période de prévision, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait revenir à une moyenne de 4,3 %, ce qui correspond à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 7,6 %, pour s'établir à 46,2 milliards en 2020-2021. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la rentabilité des sociétés et la faiblesse générale de l'économie causée par la COVID-19. À compter de 2021-2022, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient se rétablir et croître à un taux moyen de 7,6 % par année jusqu'à la fin de la période de prévision, ce qui reflète les perspectives de rentabilité des sociétés.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de provenance canadienne, en particulier les dividendes et les intérêts. Ces rentrées devraient diminuer pour s'établir à 8,5 milliards de dollars en 2020-2021 (10,7 %), étant donné que les bénéfices des sociétés et les revenus de placement ont été fortement touchés par les répercussions économiques de la crise, puis rebondir jusqu'à 9,9 milliards de dollars en 2021-2022. À compter de 2022-2023, la croissance devrait revenir à une moyenne de 4,3 %.

Les revenus tirés de la TPS devraient diminuer pour s'établir à 29,8 milliards de dollars en 2020-2021 (20,3 %), en raison de la fermeture temporaire de grands pans du secteur de la vente de détail et de la bonification ponctuelle du versement du crédit pour la TPS, avant de rebondir et passer à 41,0 milliards en 2021-2022 (37,4 %). Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,1 % par année en moyenne, à la suite de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient baisser, passant de 4,9 milliards de dollars en 2019-2020 à 3,7 milliards en 2020-2021 (22,8 %), en raison de la baisse des importations et de la renonciation par le gouvernement aux droits de douane sur des produits médicaux afin de mieux lutter contre la propagation de la COVID-19, avant de rebondir à 4,5 milliards en 2021-2022 (19,8 %). Pour le reste de la période de projection, les droits de douane à l'importation devraient augmenter en moyenne de 6,4 % par année en raison de la croissance prévue des importations.

Les revenus tirés des autres taxes et droits d'accise (ATDA) devraient diminuer pour se chiffrer à 10,5 milliards de dollars en 2020-2021, soit 10,2 %, principalement en raison de la baisse des revenus tirés du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et de la taxe sur les carburants moteurs découlant de la diminution de la demande depuis le début de la pandémie. Les rentrées des ATDA devraient augmenter pour atteindre 11,7 milliards de dollars en 2021-2022 (11,4 %), à mesure que la demande se rétablit, et pour le reste de la période de projection, elles devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,7 %, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation sous-jacente.

La nouvelle taxe sur les services numériques devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2022. Selon les projections, les revenus tirés de cette nouvelle taxe devraient s'élever à 0,2 milliard de dollars en 2021-2022 et atteindre 0,9 milliard d'ici 2025-2026.

En 2020-2021, les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient rester inchangés, soit 22,2 milliards de dollars. Au cours du reste de la période de prévision, les revenus des cotisations devraient augmenter à un taux annuel moyen de 7,1 %, essentiellement en raison des perspectives actuelles pour le marché du travail, de la fin du gel des taux de cotisation de deux ans actuellement prévus en 2023 et du retour à une structure de taux de cotisation, en vertu des dispositions législatives actuelles, qui équilibre les dépenses accumulées dans le compte sur sept ans. Selon les prévisions actuelles, les taux de cotisation augmenteront graduellement à compter de 2023, passant de 1,58 \$ à 1,83 \$ par tranche de rémunération assurable de 100 \$ d'ici la fin de la période en question. Cette augmentation donnerait lieu à un taux de cotisation qui reste toutefois inférieur au niveau maximal des taux, soit 1,88 \$, en vigueur à la suite de la récession de 2008-2009. Le gouvernement continuera d'examiner les taux de cotisation à la lumière des résultats de ses consultations sur les réformes futures de l'assurance-emploi au cours de la prochaine année et en fonction de la situation du marché du travail au cours de la relance.

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et des autres revenus divers; et les revenus du Compte du fonds des changes.

Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient diminuer de 18,9 milliards de dollars en 2020-2021 et augmenter de 21 milliards en 2021-2022, avant de croître par la suite selon un taux annuel moyen de 15,2 %. Ces projections reflètent les perspectives présentées dans les plans d'entreprise des différentes sociétés d'État entreprises, y compris l'incidence de la COVID-19 sur les bénéfices,

de même que l'incidence des programmes de la Banque du Canada lancés pendant la pandémie de COVID-19, dont l'achat de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité des marchés financiers.

Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, des fluctuations des taux d'inflation et de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient baisser de 6,6 milliards de dollars (31,5 %) en 2020-2021, principalement sous l'effet de la baisse de 2,7 milliards des revenus d'intérêts et de pénalités, et de la baisse de 1,3 milliard du rendement des investissements résultant de la baisse des taux d'intérêt. À ces baisses s'ajoutent la renonciation aux intérêts et aux pénalités dans le cadre de l'intervention du gouvernement en réponse à la COVID-19 ainsi que la baisse projetée de 1,6 milliard des revenus tirés de la vente de biens et de services. Au cours du reste de la période de projection, ces revenus devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 10,4 %, ce qui s'explique en grande partie par la hausse du revenu provenant du rendement des investissements et du revenu d'intérêts et de pénalités.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fond des changes, sont volatiles et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus nets devraient baisser en 2020-2021, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026		
Cotisations d'assurance-emploi	22,2	22,2	23,7	25,4	27,3	29,2	31,2		
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	33,5	41,2	28,1	24,5	24,9	25,6		
Frais d'administration et autres charges duprogramme ²	2,0	2,1	2,1	2,2	2,0	1,9	1,9		
	2019 ³	2020	2021	2022	2023	2024	2025	(...)	2028
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2,1	-6,3	-21,9	-6,1	-0,7	2,2	3,8		6,5
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	5,9	-0,3	-22,2	-28,3	-29,0	-26,8	-22,9		-4,4 ⁴
Taux de cotisation projeté									
(par tranche de 100\$ de rémunération assurable)	1,62	1,58	1,58	1,58	1,63	1,68	1,73		1,83

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, car ceux-ci ne seront pas recouverts au moyen des cotisations d'assurance-emploi, conformément à l'engagement du gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

³ Les valeurs de 2019 sont des données réelles. Les données de 2020 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, étant donné que les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*. En outre, le solde cumulatif de 2028 tient compte du coût des nouvelles mesures de soutien qui n'est pas entièrement recouvert en raison de la limite de 5 cents liée aux hausses du taux de cotisation.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux

de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des déficits annuels de 2020 à 2023 en raison de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi (excluant la Prestation d'assurance-emploi d'urgence) et du gel temporaire des cotisations d'assurance-emploi jusqu'à la fin de 2022. Par la suite, le Compte devrait enregistrer des excédents annuels à compter de 2024 en raison des augmentations prévues du taux de cotisation, jusqu'à ce qu'il atteigne 1,83 \$. Ces hausses reflètent la pratique systématique du mécanisme de fixation des taux, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

Perspectives concernant les charges

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges

G\$

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	56,2	58,8	62,5	68,0	72,5	76,7	81,0
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	59,8	41,2	28,1	24,5	24,9	25,6
Prestation canadienne d'urgence et Prestation canadienne de la relance économique	4,7	57,3	13,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ²	24,3	27,6	27,2	26,3	26,6	27,2	27,9
Total	107,1	203,5	144,8	122,3	123,7	128,7	134,4
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	40,9	45,9	43,1	44,7	47,5	49,8	51,7
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	14,6	15,0	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4
Péréquation	19,8	20,6	20,9	21,7	23,1	24,1	25,1
Formule de financement des territoires	3,9	4,2	4,4	%	4,8	4,9	5,1
Fonds pour le développement des communautés du Canada	2,2	4,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5
Soins à domicile et services de santé mentale	1,1	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2
Autres arrangements fiscaux ³	-3,3	15,5	-1,2	-6,0	-6,3	-6,6	-6,9
Total	79,2	106,7	86,6	84,3	89,1	92,7	96,1
Charges de programmes directes							
Produits du régime de tarification de la pollution ⁴	2,6	4,8	6,9	8,1	8,3	7,9	7,9
Subvention salariale d'urgence du Canada	0,0	84,6	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ⁵	0,0	0,0	3,0	4,5	5,5	6,5	7,7
Autres paiements de transfert	54,4	103,3	85,9	76,1	74,0	70,1	70,5
Charges de fonctionnement ⁶	95,2	111,6	122,5	107,7	108,6	108,4	110,1
Total	152,2	304,3	244,3	196,4	196,5	193,0	196,2
Total des charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	338,5	614,5	475,6	403,0	409,2	414,4	426,7

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Pertes actuarielles nettes ⁷	10,6	15,4	12,2	8,9	7,7	3,9	2,4
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,6	9,2	6,0	4,8	4,7	4,7	4,7
Principaux transferts aux autres administrations	3,4	4,8	3,6	3,3	3,4	3,4	3,3
Charges de programmes directes	6,6	13,8	10,1	7,7	7,4	7,0	6,8
Total des charges de programmes	14,6	27,9	19,7	15,8	15,4	15,0	14,9

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement. À l'instar de l'Énoncé de 2020, elles comprennent la partie des paiements au titre de la Prestation canadienne d'urgence qui est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi, totalisant 1,8 milliard en 2019-2020, et 26,3 milliards selon les estimations en 2020-2021. Ces coûts ne devraient pas être recouverts à l'aide de cotisations d'assurance-emploi plus élevées, compte tenu de l'engagement du gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi en fonction des coûts associés au programme de Prestation d'assurance-emploi d'urgence.

² Comprend les Prestations pour enfants handicapés et les paiements résiduels pour la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), qui sont maintenant remplacés par l'Allocation canadienne pour enfants.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement d'impôt du Québec (recouvrement des allocations aux jeunes et paiements de remplacement pour les programmes permanents); les paiements liés à l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers; les paiements de stabilisation fiscale; et les modalités convenues pour les prêts à plancher remboursable. En 2020-2021, cela comprend aussi les mesures de réponse à la COVID-19.

⁴ Ce montant comprend les revenus des charges appliquées à l'aide du filet de sécurité fédéral, hormis le système de tarification fondé sur le rendement, qui sont remis à la province ou au territoire d'origine au moyen de paiements au titre de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

⁵ Les montants ne comprennent pas le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, lequel est inclus dans les autres paiements de transfert.

⁶ Ce montant comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

⁷ Les gains et les pertes actuarielles figuraient auparavant dans les Pertes (gains) découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des employés et en tant que Charges de programmes directes, mais ils figurent depuis l'Énoncé de 2020 dans un nouveau poste intitulé Pertes actuarielles nettes.

Le tableau A1.6 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande rubrique. Les charges de programmes se divisent en trois grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers sont composés des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants ainsi que de la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique.

Les prestations aux aînés devraient se chiffrer à 58,8 milliards de dollars en 2020-2021, une hausse de 4,6 %, en raison de l'augmentation du nombre d'aînés. Au cours du reste de la période de prévision, les prestations aux aînés devraient augmenter de 4,4 milliards de dollars par année en moyenne, en raison de l'évolution démographique continue, de l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi que de l'augmentation permanente prévue de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022, qui est annoncée dans le présent budget.

Les prestations d'assurance-emploi devraient passer à 59,8 milliards de dollars en 2020-2021, une augmentation attribuable en grande partie au coût des prestations d'urgence (26,3 milliards) et à un chômage plus élevé découlant de la crise. Le gouvernement s'est engagé à créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi en fonction des coûts découlant de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, ce qui signifie que ces coûts n'entraîneront pas d'augmentation future des cotisations d'assurance-emploi. Les prestations d'assurance-emploi devraient chuter à 24,5 milliards de dollars d'ici 2023-2024 en raison de l'amélioration prévue du marché du travail. Par la suite, les prestations d'assurance-emploi devraient croître selon un taux annuel moyen de 2,3 %, alors que le taux de chômage devrait se stabiliser autour de 6 % après 2023.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a été instaurée dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, afin de fournir une aide immédiate aux Canadiens et aux Canadiennes qui n'étaient pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi. Le gouvernement s'est engagé à continuer d'appuyer tous les Canadiens et a instauré la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants (PCREPA). La PCU et les prestations de relance économique (PCRE, PCMRE et PCREPA) devraient coûter 57,3 milliards de dollars en 2020-2021, diminuant à 13,9 milliards en 2021-2022 à mesure que l'économie se rétablit et que les programmes temporaires prennent fin.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient augmenter de 13,3 % pour s'établir à 27,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui reflète en grande partie les transferts complémentaires temporaires. Ces prestations devraient se maintenir à peu près à ce niveau pour l'exercice 2021-2022, une situation en grande partie attribuable au soutien temporaire aux familles ayant de jeunes enfants instauré dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*. Elles diminueront ensuite à 26,3 milliards de dollars en 2022-2023, à mesure que les mesures de soutien temporaires viendront à expiration. Pour la période de 2022-2023 à 2025-2026, les versements d'ACE devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2 %, sous l'effet de l'inflation prévue des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées.

Les principaux transferts aux autres administrations – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (l'ancien « Fonds de la taxe sur l'essence ») – devraient augmenter de 34,8 % pour s'établir à 106,7 milliards de dollars en 2020-2021, reflétant le niveau sans précédent de soutien offert aux provinces et aux territoires pendant la pandémie. L'augmentation en 2020-2021 est essentiellement attribuable aux mesures de réponse à la COVID-19 annoncées précédemment, y compris une augmentation ponctuelle de 4 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé, le supplément de 2,2 milliards du Fonds pour le développement des communautés du Canada, et un montant de 1 milliard qui est fourni pour aider les provinces et les territoires à mener leurs campagnes d'immunisation.

En raison de l'augmentation ponctuelle de 4 milliards de dollars du TCS en 2020-2021, l'appui total au TCS est de 5 milliards de dollars de plus qu'en 2019-2020. De 2021-2022 à 2025-2026, le TCS devrait passer de 43,1 milliards de dollars à 51,7 milliards, une croissance correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3 % par année. En vertu de la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des communautés du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Les transferts aux fins de soins à domicile et de santé mentale devraient atteindre 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, se stabilisant à 1,2 milliard, à compter de 2022-2023.

Les charges de programmes directes – qui comprennent le retour des produits du régime de tarification de la pollution, la Subvention salariale d'urgence du Canada, le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, d'autres paiements de transfert gérés par les ministères, ainsi que les charges de fonctionnement – devraient augmenter d'environ 100 % pour s'établir à 304,3 milliards de dollars en 2020-2021. L'augmentation projetée des charges de programmes directes est en grande partie attribuable aux mesures d'intervention liées à la COVID-19, notamment la subvention salariale, d'un coût estimatif de 84,6 milliards en 2020-2021. Les charges de programmes directes devraient chuter à 193 milliards en 2024-2025. Cette baisse est en partie annulée au cours des dernières années de la période par le nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui devrait coûter 3 milliards de dollars en 2021-2022 et atteindre 7,7 milliards en 2025-2026.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient augmenter d'environ 90 % pour s'établir à 103,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui s'explique par les investissements effectués pour aider les familles et les entreprises canadiennes tout au long de la crise. Cet investissement comprend le coût prévu de l'incitatif au remboursement des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes s'élevant à 12,6 milliards de dollars, et 3 milliards pour la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Le soutien aux aînés par l'intermédiaire d'un paiement ponctuel (2,5 milliards) versé en juillet 2020, ainsi que le soutien aux petites entreprises grâce à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (1,9 milliard) et à la

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (4,1 milliards) contribuent également à l'augmentation des coûts. Les autres paiements de transfert devraient chuter pour s'établir à 76,1 milliards de dollars d'ici 2022-2023, à mesure que l'économie se rétablira et que les mesures de soutien seront levées; ils devraient ensuite se stabiliser à environ 71,5 milliards par année, en moyenne.

Les charges de fonctionnement représentent le large éventail de coûts quotidiens des opérations gouvernementales pour plus de 100 ministères, organismes et sociétés d'État. Les charges de fonctionnement devraient augmenter pour s'établir à 111,6 milliards de dollars en 2020-2021 et à 122,5 milliards en 2021-2022. Ce montant comprend les dépenses liées à l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle afin de répondre à la crise. Les charges de fonctionnement devraient diminuer pour passer à 107,7 milliards de dollars en 2022-2023, exercice après lequel elles devraient croître selon un taux annuel de 0,7 %.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents, devraient augmenter à 15,4 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation reflète les pertes découlant des évaluations actuarielles des régimes de retraite et d'avantages sociaux du gouvernement en 2019-2020, qui sont amorties en charges à compter de 2020-2021. Ces pertes de 2019-2020 étaient principalement attribuables à la baisse des taux d'intérêt à long terme, auxquels on a recours pour évaluer les obligations, ainsi qu'aux coûts accrus associés à l'utilisation des prestations d'invalidité et d'autres prestations futures versées aux anciens combattants. Au cours de la période de prévision, les pertes actuarielles nettes devraient diminuer en raison de l'augmentation projetée des taux d'intérêt à long terme.

Ressources ou besoins financiers

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds. En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire du gouvernement, mais aussi de ses opérations non budgétaires. Celles-ci comprennent les changements au titre des obligations liées aux régimes de retraite des employés fédéraux; les variations de la valeur des actifs non financiers; les activités d'investissement par l'intermédiaire de prêts, de placements et d'avances; et les modifications à l'égard d'autres actifs et passifs financiers, y compris au titre des opérations de change.

Tableau A1.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

G\$

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Solde budgétaire	-39,4	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	10,3	15,8	11,0	8,7	7,3	3,4	1,8
Actifs non financiers	-4,9	-5,4	-2,9	-5,5	-4,6	-4,1	-3,6
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-13,5	1,0	-0,3	-5,5	-4,7	-5,8	0,9
Autres	-1,7	-32,7	-10,6	19,1	-1,8	-1,1	-1,3
Total	-15,1	-31,7	-10,9	13,6	-6,6	-6,9	-0,4
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	7,1	26,9	-30,3	-4,3	-3,5	-2,8	-2,5
Opérations de change	-5,2	7,9	-2,8	-3,9	-4,0	-4,1	-3,4

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Total	1,8	34,8	-33,1	-8,2	-7,5	-6,9	-5,9
Total	-7,8	13,5	-36,0	8,6	-11,3	-14,4	-8,1
Ressources ou besoins financiers	-47,2	-340,6	-190,7	-51,1	-62,4	-50,2	-38,8

Comme l'illustre le tableau A1.7, les besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de prévision, en raison principalement des besoins financiers associés au solde budgétaire projeté.

Des ressources financières sont prévues de 2020-2021 à 2025-2026. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. Les ressources financières attribuables aux régimes de retraite et autres comptes tiennent compte principalement des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisés pendant la période visée.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers nets projetés pour 2021-2022 s'établissent à 2,9 milliards de dollars.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les besoins financiers prévus pour 2020-2021 et 2021-2022 reflètent principalement le versement de prêts au titre du CUEC et de prêts consentis aux sociétés d'État entreprises en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Une ressource financière est projetée en 2022-2023, ce qui reflète en grande partie le remboursement prévu des prêts du CUEC. Des besoins financiers sont projetés de 2023-2024 à 2025-2026, ce qui reflète les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises, ainsi que les prêts consentis aux sociétés d'État et à des tierces parties.

En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change. Une ressource financière est projetée en 2020-2021, principalement en raison des rajustements apportés en fonction des charges courues non payées au cours de la période et de l'incidence sur les taux de change hors caisse. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de prévision reflètent principalement le paiement des comptes créditeurs, l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, ainsi que la croissance projetée des comptes débiteurs, conformément aux tendances historiques.

Scénarios économiques de rechange

Il reste encore beaucoup d'incertitude quant à la voie que prendront la reprise et le retour éventuel à l'activité économique normale. Les perspectives restent tributaires de l'évolution de la propagation du virus et de ses variants ainsi que de la campagne de vaccination.

Parallèlement, la performance du Canada au cours de la deuxième vague de l'hiver dernier a été meilleure que celle projetée dans l'Énoncé de l'automne. En effet, l'économie canadienne a été plus résiliente pendant la deuxième vague que pendant la première, ce qui laisse entendre que les ménages et les entreprises au Canada se sont adaptés à vivre en respectant les restrictions de santé publique.

Pour illustrer les conséquences des différents résultats en matière de santé et les réponses connexes des ménages et des entreprises, le ministère des Finances a envisagé deux scénarios de rechange aux projections des économistes du secteur privé. Ces scénarios rendent compte des risques d'amélioration et de détérioration des perspectives.

Scénario : Reprise plus lente

Dans ce scénario, de nouveaux variants du virus sont plus contagieux et se propagent davantage au Canada, ce qui entraîne des restrictions plus strictes pour les entreprises vulnérables à l'éloignement social (par exemple, restaurants, centres commerciaux, salons de coiffure et autres entreprises de soins personnels) ainsi qu'un retard dans la réouverture des frontières, jusqu'à ce que les progrès de la vaccination puissent contribuer à réduire les cas de façon plus durable. Bien que ces restrictions soient moins sévères que celles qui étaient envisagées dans les scénarios de détérioration précédents, les restrictions touchant les activités incitent les Canadiens à consommer moins et à accroître davantage leur épargne accumulée.

De plus, ce scénario suppose que les perturbations en matière d'approvisionnement des vaccins retardent la campagne de vaccination projetée, et que les vaccins ont une efficacité moindre contre les variants. Dans ce scénario, la vaccination d'une masse critique de Canadiens prendrait jusqu'à la fin de l'année, soit en raison de l'augmentation des nouveaux variants, soit en raison d'un certain retard dans l'obtention de la deuxième dose pour les vaccins à deux doses, ce qui retarderait le retour à la normale.

Dans l'ensemble, le scénario des risques de détérioration laisse présager un rythme de croissance réduit au cours des deuxième et troisième trimestres par rapport aux prévisions de l'enquête de mars, la reprise s'accélégrant au dernier trimestre de 2021. Une telle situation réduirait le rebond du PIB réel à environ 5,4 % en 2021, mais augmenterait légèrement les perspectives de croissance pour 2022 à environ 4,1 %, comparativement aux taux de croissance de 5,8 % et de 4 %, respectivement, qui étaient prévus dans l'enquête de mars 2021 (graphique A1.1 et tableau A1.8 ci-dessous). Ces taux de croissance restent néanmoins plus élevés que les prévisions de référence pour 2021 indiquées dans l'Énoncé de l'automne, à savoir une croissance de 4,8 % du PIB.

Scénario : Reprise plus rapide

Dans ce scénario, le portefeuille diversifié de vaccins du Canada permet de distribuer les vaccins plus rapidement que prévu, et la plupart des Canadiens sont vaccinés d'ici l'été. Fait le plus important, les décès et les hospitalisations liés à la COVID-19 chutent rapidement à mesure que les populations vulnérables sont vaccinées. Avec le rétablissement des capacités des hôpitaux, les provinces sont en mesure de lever rapidement les restrictions de santé publique et les restrictions frontalières les plus strictes (par exemple, la fermeture de restaurants et de commerces de détail). Les craintes du public à l'égard du virus commencent à s'estomper d'ici le printemps et une reprise plus vigoureuse se produit dans le secteur de l'hôtellerie, ce qui entraîne une hausse rapide de l'emploi et de l'activité économique.

De plus, la perspective d'une stimulation budgétaire importante et d'une distribution plus rapide des vaccins aux États-Unis stimule la demande d'exportations canadiennes et favorise la hausse aux prix mondiaux des produits de base, contribuant à combler les lacunes restantes dans les activités des secteurs de la fabrication, de l'exploitation minière et de l'énergie.

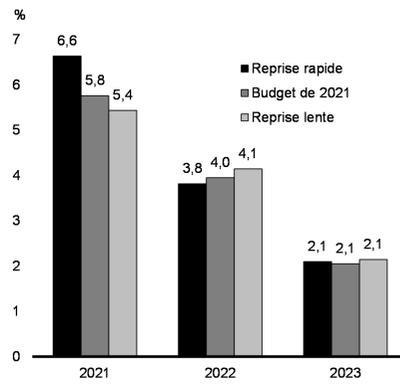
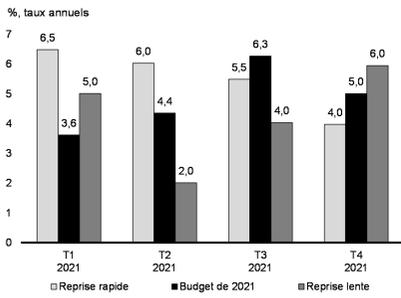
Dans l'ensemble, le scénario des risques d'amélioration laisse présager une croissance beaucoup plus rapide au cours de la première moitié de cette année par rapport aux prévisions de l'enquête de mars, avec une croissance plus lente par la suite, entraînant un rebond d'environ 6,6 % en 2021, suivi d'une croissance légèrement plus lente d'environ 3,8 % en 2022.

Graphique A1.1

Perspectives de croissance du PIB réel

Croissance trimestrielle

Croissance annuelle



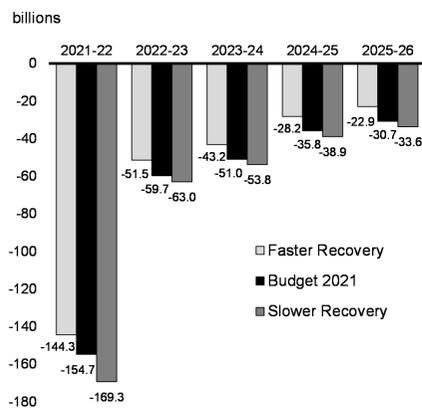
Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de mars 2021 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

L'incidence potentielle de ces scénarios de rechange sur les projections du déficit fédéral et du ratio de la dette au PIB est présentée dans le graphique A1.2 ci-dessous. La variation relative de l'activité économique dans les deux scénarios devrait avoir une incidence sur les rentrées d'impôt et sur certaines charges, comme les prestations d'assurance-emploi et les programmes d'intervention d'urgence du gouvernement contre la COVID-19, y compris la Prestation canadienne de la relance économique et la Subvention salariale d'urgence du Canada, et dans le cas du scénario pessimiste, le gouvernement pourrait devoir reporter la réduction de la portée de ces programmes. En particulier, dans le cas du scénario de reprise plus lente, le soutien au revenu et aux entreprises devrait être prolongé.

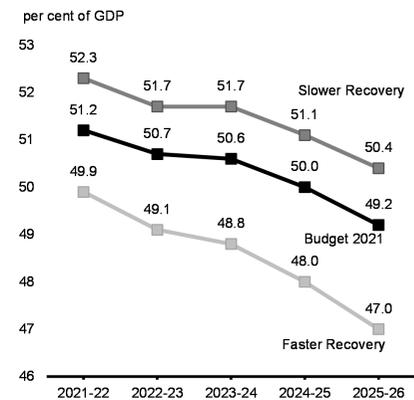
Au total, on pourrait s'attendre à ce que le scénario pessimiste se traduise par une augmentation d'environ 15 milliards de dollars du déficit en 2021-2022 et de 1,2 point de pourcentage du ratio de la dette fédérale au PIB d'ici la fin de la période de projection. Dans le scénario optimiste, le déficit serait réduit d'environ 10 milliards de dollars en 2021-2022 et le ratio de la dette fédérale au PIB baisserait à 47 % d'ici 2025-2026. Dans ce scénario, l'inflation devrait atteindre un sommet de 2,3 % en 2023, soit dans la fourchette de contrôle de l'inflation de la Banque du Canada de 1 % à 3 %, ce qui favoriserait une normalisation plus rapide des taux directeurs.

Graphique A1.2

Déficit selon les scénarios économiques de rechange



Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques de rechange



Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

Il est important de noter que dans chacun des cas, le ratio de la dette au PIB prévu dans le présent budget est plus faible pour l'ensemble de la période de projection comparativement aux limites supérieures prévues dans l'Énoncé de l'automne, même en incluant les répercussions de la relance prévue. Cette situation indique un environnement économique généralement plus favorable, en fonction duquel la relance pourrait se dérouler plus rapidement ou plus lentement.

Tableau A1.8

Scénarios de rechange du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel									
Budget de 2021	3,6	4,4	6,3	5,0	5,8	4,0	2,1	1,9	1,8
Scénario Reprise plus lente	5,0	2,0	4,0	6,0	5,4	4,1	2,1	1,9	1,8
Scénario Reprise plus rapide	6,5	6,0	5,5	4,0	6,6	3,8	2,1	1,9	1,8
Inflation du PIB									
Budget de 2021	2,9	1,9	2,6	2,1	3,3	2,0	2,0	2,1	2,0
Scénario Reprise plus lente	2,5	1,1	2,1	2,2	3,1	2,1	1,9	2,0	2,0
Scénario Reprise plus rapide	7,0	2,8	2,2	2,1	4,5	2,1	1,9	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal									
Budget de 2021	6,6	6,3	9,0	7,2	9,3	6,0	4,0	4,0	3,8
Scénario Reprise plus lente	7,6	3,2	6,2	8,3	8,6	6,3	4,1	3,9	3,8
Scénario Reprise plus rapide	13,9	9,0	7,8	6,2	11,4	6,0	4,1	3,9	3,8
PIB nominal (G\$)									
Budget de 2021					2 408	2 553	2 657	2 763	2 869
Scénario Reprise plus lente					2 394	2 545	2 650	2 754	2 859
Scénario Reprise plus rapide					2 455	2 603	2 709	2 815	2 923
Écart entre le budget de 2021 et le scénario Reprise plus lente					-14	-8	-7	-9	-9
Écart entre le budget de 2021 et le scénario Reprise plus rapide					47	49	52	52	54
Taux de chômage									
Budget de 2021	9,1	8,4	7,6	7,0	8,0	6,5	6,2	6,0	5,9
Scénario Reprise plus lente	8,4	8,3	7,9	7,4	8,0	6,7	6,3	6,0	5,9
Scénario Reprise plus rapide	8,4	7,9	7,2	6,7	7,6	6,2	6,0	5,9	5,9
Taux des bons du Trésor à 3 mois									
Enquête de mars 2021	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,5	1,1	1,6
Scénario Reprise plus lente	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0	1,5
Scénario Reprise plus rapide	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	1,2	1,7

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2021	2022	2023	2024	2025
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans									
Enquête de mars 2021	1,3	1,5	1,6	1,6	1,5	1,8	2,1	2,5	2,7
Scénario Reprise plus lente	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,8	2,0	2,3	2,5
Scénario Reprise plus rapide	1,2	1,6	1,7	1,8	1,6	2,0	2,3	2,6	2,9

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios de reprise plus rapide ou plus lente présentés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (par exemple, l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,9	-3,0	-3,4
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,5	-0,5	-0,6
Taxes sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-4,0	-4,6
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	0,8
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,1	-4,2	-3,9
Charges fédérales			

	An 1	An 2	An 5
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,3	0,9	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,0	0,0
Total des principaux transferts aux particuliers	1,3	0,9	1,1
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,5
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,5
Total des charges	1,1	0,8	1,0
Solde budgétaire	-5,2	-5,0	-4,9

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 5,2 milliards de dollars la première année, de 5 milliards la deuxième année et de 4,9 milliards la cinquième année (tableau-A1.9).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 3,9 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéficiaires. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi sont demeurés relativement stables au cours des deux premières années en raison du taux de cotisation de 2021 qui est déjà en vigueur et du gel du taux pour 2022. Les revenus de l'assurance-emploi augmentent au cours de la cinquième année à mesure que le taux de cotisation à l'assurance-emploi augmente. En vertu du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, ce taux s'ajuste de manière à compenser la hausse des prestations, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.10

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,9	-2,5	-2,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,5	-0,6	-0,7
Taxes sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-3,6	-3,7
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,0	-3,8	-4,0
Charges fédérales			

	An 1	An 2	An 5
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,7	-0,8
Prestations d'assurance-emploi	0,1	0,1	0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,3	-0,7	-0,8
Autres charges de programmes	-0,6	-0,6	-1,4
Frais de la dette publique	-0,6	0,1	0,3
Total des charges	-1,5	-1,2	-2,0
Solde budgétaire	-2,4	-2,6	-2,1

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,4 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards la deuxième année et de 2,1 milliards la cinquième année (tableau A1.10).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A1.11

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	2,1	2,7	3,6
Charges fédérales	-3,1	-5,3	-8,2
Dont: frais de la dette publique	-3,1	-5,3	-8,2
Solde budgétaire	-1,0	-2,5	-4,6

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 1 milliard de dollars la première année, de 2,5 milliards la deuxième année et de 4,6 milliards la cinquième année (tableau A1.11). Des taux d'intérêt plus élevés ont une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins d'emprunt futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne la variation future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (ce qui ne fait pas non plus partie du tableau ci-dessus).

Répercussions économiques à court terme du soutien et des investissements du gouvernement

Il existe deux leviers principaux par l'entremise desquels les dépenses publiques peuvent influencer à court terme sur la production et l'emploi. D'une part, les administrations publiques peuvent investir dans l'infrastructure ou acheter des biens et des services, ce qui donne lieu à une hausse immédiate et équivalente des dépenses intérieures finales. D'autre part, ces administrations peuvent inciter les ménages et les entreprises à accroître leurs dépenses au moyen de mesures fiscales ou de transferts. La mesure dans laquelle ces initiatives font augmenter les dépenses et la production à l'échelle nationale sera déterminée par les changements sur le plan de l'épargne et des importations.

Pour estimer les répercussions économiques des mesures fiscales, le ministère des Finances attribue les dépenses selon les catégories des dépenses, qui correspondent à celles utilisées dans les modèles macroéconomiques et budgétaires du Ministère : les investissements dans l'infrastructure, les mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts, les mesures à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste, les mesures de dépenses gouvernementales (comme l'aide gouvernementale aux fins de la recherche, de la formation et de l'innovation) et les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés. Chacune de ces catégories comporte un multiplicateur financier différent, une mesure sommaire qui tient compte des mécanismes par lesquels les dépenses touchent l'activité économique, y compris les effets directs, indirects ou induits, ainsi que les pertes économiques liées aux épargnes et aux importations.

Le tableau A1.12 affiche la valeur totale du soutien et des investissements inclus dans l'évaluation de l'incidence économique. Ce soutien et ces investissements devraient faire augmenter le niveau du PIB réel de 2 % au cours de la deuxième année (tableau A1.13). Cela devrait se traduire par une augmentation de l'emploi grâce à la création ou au maintien de 330 000 emplois d'ici 2022-2023.

Tableau A1.12

Valeur du plan de relance aux fins de l'évaluation de l'incidence économique

G\$

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Énoncé économique de l'automne de 2020 ¹	21,6	1,3	1,8
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2020 et investissements du budget de 2021	49,3	28,3	23,8
Total du plan de relance (comptabilité d'exercice)	70,9	29,6	25,6
Total du plan de relance (comptabilité de caisse)	81,7	35,6	32,1
Mesures exclues de l'évaluation de l'incidence ²	-6,6	-1,3	-1,7
Valeur totale de l'évaluation de l'incidence économique	75,1	34,3	30,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les investissements prévus au chapitre 3 de l'Énoncé de 2020 et la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer jusqu'en juin 2021.

² Les mesures qui n'ont aucune incidence sur le PIB (p. ex., les imprévus, les initiatives internationales) sont exclues).

Tableau A1.13

Incidence des mesures sur le PIB réel et l'emploi

%, sauf indication contraire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
PIB réel (%)	1,6	2,0	1,9
Emploi (création ou maintien d'emplois, en milliers)	315	334	280

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020

Depuis 2016, le gouvernement présente un aperçu transparent de toutes ses dépenses hors cycle. Les investissements (tableau A1.14) permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent, comme à l'habitude.

Tableau A1.14

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020

M\$

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement	92	476	170	149	149	150
Rajustements d'Affaires mondiales Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires	26	89	92	74	74	74
Un financement versé à Affaires mondiales Canada afin de compenser les augmentations de coûts non discrétionnaires qui touchent les missions à l'étranger, comme les changements aux taux de change et l'inflation. Ainsi, le Canada pourra continuer à fournir des services de grande qualité dans le cadre de ses missions, et ce, à l'appui des besoins des Canadiens.						
Mise en place de mesures de sécurité en cas de pandémie dans le cadre d'élections ¹	0	110	0	0	0	0
Modifications temporaires à la Loi électorale du Canada pour garantir la santé et la sécurité des électeurs et des travailleurs électoraux lors d'une élection générale qui a lieu en pleine pandémie; cela comprend la présentation d'une période de scrutin de trois jours.						
Protection contre l'inflation des prix et des volumes pour les services bancaires fédéraux et les services postaux	0	6	0	0	0	0
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada pour les frais de carte de crédit et de débit et les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de chèques aux Canadiens au nom du gouvernement fédéral.						
Enquête publique sur la tragédie en Nouvelle-Écosse	2	12	8	1	0	0
<i>Moins: Coûts à recouvrer</i>	-1	-6	-4	0	0	0
<i>Moins: Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-1	0	0	0	0	0
Financement versé au Bureau du Conseil privé pour appuyer une enquête publique fédérale-provinciale conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.						
Protection contre l'inflation des prix et des volumes pour les biens immobiliers fédéraux	1	14	14	14	14	14

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.

² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.

³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada afin de maintenir les niveaux de service actuels pour les locaux à bureaux, les locaux à usage commun et les services immobiliers connexes destinés aux ministères et organismes fédéraux.						
Frais d'administration de l'Agence du revenu du Canada liés au versement des prestations de la relance liées à la COVID	63	199	0	0	0	0
<i>Moins: Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-45	0	0	0	0	0
Financement versé à l'Agence du revenu du Canada pour administrer les prestations de la relance liées à la COVID, notamment la Prestation canadienne de la relance économique et les prestations de maladie et pour aidants.						
Règlement des différends et litiges fiscaux complexes	47	52	59	60	61	61
Financement versé pour renforcer les ressources juridiques du ministère de la Justice et de l'Agence du revenu du Canada. Ces ressources appuieront les efforts du gouvernement visant à recouvrer les revenus fiscaux dans les cas à complexité élevée et à protéger l'intégrité du régime fiscal.						
Croissance, innovation, infrastructure et environnement	12	650	999	1 300	784	403
<i>Un environnement sain et une économie saine</i>						
Mesures visant le plan climatique – annonce du 11 décembre 2020²						
Création de l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation	0	267	398	780	785	404
Financement de 3 milliards de dollars sur cinq ans versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour créer un Accélérateur net zéro au sein du Fonds stratégique pour l'innovation. L'Accélérateur net zéro aidera le Canada à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques en appuyant des projets qui permettront d'accélérer les projets de décarbonisation, d'élargir les technologies propres et d'activer la transformation industrielle du Canada.						
Prise en considération du climat dans la prise de décision gouvernementale	0	2	0	0	0	0
Financement versé à Environnement et Changement Climatique Canada afin d'élaborer une approche analytique en vue d'intégrer des facteurs d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques dans les décisions fédérales sur les politiques, les programmes et les propositions.						
Bâtiments communautaires écologiques et inclusifs	0	400	600	500	0	0
<i>Moins: Report de fonds à un autre exercice³</i>	0	0	-150	0	75	75
Financement versé à Infrastructure Canada pour soutenir la rénovation, la réparation ou la mise à niveau d'immeubles publics existants ainsi que la construction de nouveaux immeubles publics qui desservent les communautés partout au pays.						
Défi net zéro pour les grands émetteurs	0	1	1	1	1	1
Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada pour le lancement d'un défi net zéro pour les grands émetteurs afin d'inciter les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transition de leurs installations en vue de l'atteinte d'une cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.						
Retour des recettes de la tarification du carbone	0	37	74	73	74	74
<i>Moins: Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	0	0	0	0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.

² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.

³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<i>Moins: Produits issus de la redevance sur les combustibles comptabilisés dans le cadre financier</i>	0	-5	0	0	0	0
<i>Moins: Estimation des produits du système de tarification fondé sur le rendement qui ne sont pas encore inscrits dans le cadre financier</i>	0	-108	-159	0	0	0
Financement versé à Environnement et Changement Climatique Canada pour continuer à gérer les fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et remettre les recettes fédérales de la tarification du carbone aux provinces qui ne répondent pas aux exigences fédérales minimales de rigueur, et financement versé à l'Agence du revenu du Canada pour remettre une portion des produits de la redevance sur les combustibles à teneur en carbone recueillis au Nouveau-Brunswick directement au gouvernement du Nouveau-Brunswick.						
Énergies renouvelables intelligentes + programme de stockage de l'énergie	0	85	293	293	293	0
Financement versé à Ressources naturelles Canada pour appuyer des projets de production d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et solaire, et le déploiement de technologies de modernisation du réseau, comme le stockage d'énergie. Ces travaux appuieront la réduction des émissions et l'électrification de l'économie en général.						
Appuyer le Groupe consultatif pour la carboneutralité	1	6	4	1	1	1
Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada pour appuyer le Groupe consultatif pour la carboneutralité, un groupe indépendant composé d'experts qui fournissent des conseils au gouvernement du Canada quant aux meilleures méthodes à adopter afin d'atteindre la cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.						
Promouvoir la démonstration des technologies propres	0	60	130	160	175	225
Financement versé à Technologies du développement durable Canada pour appuyer les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion afin de permettre la démonstration de la faisabilité des technologies propres avant leur mise en marché, ainsi que pour soutenir les efforts anticipés de commercialisation.						
Transition des communautés autochtones dépendantes du diesel vers l'énergie propre	0	0	60	60	60	60
Financement visant à faire avancer l'engagement du gouvernement à faire en sorte que les communautés rurales, isolées ou autochtones qui dépendent actuellement du diesel puissent avoir accès à des sources d'énergie propres et fiables d'ici 2030.						
Appuyer l'adoption de technologies propres dans le secteur agricole	0	16	34	34	34	34
Financement visant à appuyer la mise au point de technologies propres transformatrices par l'industrie agricole et à aider les agriculteurs à adopter les technologies propres vendues sur le marché.						
<i>Moins: Fonds prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020 concernant le plan climatique</i>	-1	-92	-437	-622	-638	-395
Autres mesures						
Filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone et litige connexe	20	18	0	0	0	0
<i>Moins: Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-8	-8	0	0	0	0
Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada afin d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de tarification du carbone fondée sur la production, et de couvrir les frais juridiques associés à la défense de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre contre diverses contestations judiciaires.						

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.

² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.

³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Plan d'action du parc national Wood Buffalo	0	17	23	21	0	0
<i>Moins: Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-5	-5	0	0	0
<i>Moins: Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-12	-18	-21	0	0
<i>Moins: Report de fonds à un autre exercice</i>	0	-26	2	21	0	0
Financement versé à l'Agence Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour continuer de mettre en œuvre les engagements fédéraux dans le cadre du plan d'action du parc national Wood Buffalo, site du patrimoine mondial.						
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens	0	654	0	0	0	0
Mesures frontalières et de quarantaine rehaussées	0	1 059	0	0	0	0
<i>Moins: Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-165	0	0	0	0
Financement de 895 millions de dollars versé à l'Agence de la santé publique du Canada en 2021-2022 à l'appui du renforcement des mesures de santé frontalières et de quarantaine en réponse à la pandémie de COVID-19.						
Paramètres de la Subvention salariale d'urgence du Canada du 14mars au 5juin 2021	0	13 860	0	0	0	0
<i>Moins: Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-14 100	0	0	0	0
Paramètres de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'indemnité de confinement du 14mars au 5juin 2021	0	2 125	0	0	0	0
<i>Moins: Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-2 125	0	0	0	0
Pour offrir une plus grande certitude et un soutien continu aux travailleurs, aux entreprises et aux autres organismes touchés qui doivent composer avec les défis que présente la pandémie, cette mesure a permis de prolonger les structures tarifaires existantes de la subvention salariale, de la subvention pour le loyer et de l'indemnité de confinement du 14 mars au 5 juin 2021. En particulier, on a maintenu le taux maximal de la subvention salariale pour les employés actifs à 75 %, celui de la subvention pour le loyer, à 65 %, et celui de l'indemnité de confinement, à 25 %.						
Politique de l'impôt	242	43	2	1	0	0
Rajuster les règles de certaines déductions relativement à l'assurance-emploi et aux prestations liées à la COVID-19	2	3	2	1	0	0
Permettre temporairement aux prestataires de l'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale de déduire de ce revenu de prestation les dépenses admissibles au titre de la Déduction pour frais de garde d'enfants et de la Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, afin de concorder avec le traitement de la Prestation canadienne d'urgence et des autres revenus d'urgence liés à la COVID-19.						
Remboursement de la PCU pour les travailleurs autonomes et allègement des intérêts sur la dette d'impôt sur le revenu de 2020	240	40	0	0	0	0
En février 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que les travailleurs autonomes qui ont présenté une demande de PCU en fonction de leur revenu brut provenant d'un travail autonome ne seront pas tenus de rembourser la PCU, pourvu qu'ils répondent aussi à tous les autres critères d'admissibilité. Le gouvernement du Canada a également annoncé un allègement ciblé des intérêts sur la dette d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition 2020 à l'intention des Canadiens qui ont reçu des prestations de soutien du revenu liées à la COVID-19.						
<i>Nota</i> - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.						
¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.						
² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.						
³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.						

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Commerce, relations internationales et sécurité	1	4	4	4	4	4
Renouvellement du financement de fonctionnement du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	0	4	4	4	4	4
Financement versé au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement pour qu'il puisse poursuivre son mandat d'examiner les questions de sécurité nationale et de renseignement au Canada.						
Soutien au Bureau du commissaire au renseignement	1	0	0	0	0	0
Financement versé au Bureau du commissaire au renseignement pour lui permettre de satisfaire aux exigences législatives de la Loi sur le commissaire au renseignement.						
Incidence budgétaire (nette) des mesures dont il est question dans les mesures fiscales: renseignements supplémentaires (annexe6)	2	7	-5	0	-10	-20
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées dans le présent budget	-509	-2 102	-2 109	-317	-269	-243
L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des dispositions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles dispositions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation de conventions et de litiges.						
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020	-160	-268	-939	1 138	659	295
<i>Nota</i> – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.						
¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.						
² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.						
³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.						

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Depuis mars 2020, le gouvernement s'est engagé à verser 345 milliards de dollars, soit 15,7 % du PIB de 2020, afin de soutenir les Canadiens tout au long de la pandémie, grâce à des investissements importants dans les soins de santé, l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle, le soutien du revenu et la réponse aux besoins urgents des entreprises. Globalement, ces investissements du gouvernement représentent plus de 8 dollars sur chaque montant de 10 dollars dépensés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens.

Le tableau A1.15 suivant donne un aperçu à jour du plan d'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19, dont les détails se trouvent dans les chapitres 1 et 2 de l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, et comprend les nouvelles mesures d'intervention liées à la COVID comprises dans le présent budget.

Tableau A1.15

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 - Aperçu détaillé

	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)				
	Valeur de l'incidence ¹	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Années Suivantes ²

	Valeur de l'incidence ¹	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	Années Suivantes ²
Protection de la santé et de la sécurité					
Accord sur la relance sécuritaire	19 909	-	19 909	-	0
Rentrée scolaire sécuritaire	2 000	-	2 000	-	0
Vaccins et produits thérapeutiques	14 340	-	7 520	6 530	826
EPI et matériel médical	5 352	200	3 331	1 821	289
Soins de longue durée	1 340	-	824	516	1
Autres services de santé publique	9 579	382	6 830	2 025	308
Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir ³	4 000	-	4 000	-	0
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19 ³	1 000	-	1 000	0	0
Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19	140	-	-	140	118
Soutenir les communautés autochtones à lutter contre la COVID-19	1 239	-	-	1 225	6
Rentrée sécuritaire dans les écoles des réserves	112	-	-	112	0
Intervention et relance liées à la COVID-19 à l'échelle internationale	375	-	-	375	0
Total - Protection de la santé et de la sécurité	59 385	582	45 414	12 744	1 547
<i>Dont:</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020</i>	52 520	582	40 414	10 892	1 424
<i>Mesures du budget de 2021</i>	7 040	-	5 000	1 852	124
Mesures de soutien direct					
Subvention salariale d'urgence du Canada	110 545	-	84 590	25 955	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et indemnité de confinement	8 405	-	4 065	4 340	-
Prestation canadienne d'urgence *	73 056	6 505	66 551	-	-
Améliorations apportées à l'assurance-emploi ⁴	13 046	-	3 240	9 806	2 905
Prestation canadienne de la relance économique ⁴	26 794	-	14 462	12 332	69
Prestation canadienne de maladie pour la relance économique ⁴	738	-	456	282	15
Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants ⁴	3 546	-	1 953	1 593	22

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La valeur de l'incidence tient compte des dépenses en espèces projetées et du soutien à la liquidité en 2020-2021 (certaines mesures incluent également les dépenses projetées en 2019-2020 et en 2021-2022). L'incidence fiscale (budgétaire) sur la base de la comptabilité d'exercice est plus faible, en raison des différences entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse, et du fait que certaines de ces mesures se rapportent aux prêts et aux reports d'impôt, pour lesquels seules les provisions pour pertes potentielles et seuls les intérêts et les pénalités perdus affecteraient le solde budgétaire.

² De 2022-2023 à 2025-2026.

³ Annonce faite en mars 2021.

⁴ Comprend le coût associé aux prolongations et aux modifications annoncées en février 2021.

⁵ Incidence budgétaire nette, après les montants prévus dans le *Portrait économique et budgétaire de 2020* pour les décisions anticipées.

	Valeur de l'incidence ¹	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	Années Suivantes ²
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	13 822	-	12 618	1 205	-
Autres mesures de soutien direct (Énoncé de 2020)	34 460	106	31 276	1 715	812
Mesures de soutien direct supplémentaires annoncées dans le budget de 2021	1 829	-	-	1 879	1 104
Total – Mesures de soutien direct	286 242	6 611	219 141	59 117	4 926
<i>Dont:</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020</i>	269 797	6 611	226 873	34 960	1 515
<i>Incidence des coûts réestimés</i>	-10 014	-	-7 974	-2 040	-
<i>Mesures du budget de 2021</i>	26 459	-	241	28 224	3 411
Total – Protection de la santé et de la sécurité et mesures de soutien direct	345 628	7 193	264 555	71 861	6 473
Paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane – Soutien à la liquidité (dans l'Énoncé de 2020)	85 050	56	2 938	15	-5
Programme de crédit aux entreprises et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité	81 889	-	5 989	4 453	2 592
<i>Dont:</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020</i>	83 400	-	6 355	4 689	2 424
<i>Incidence des coûts réestimés</i>	-1 511	-	-366	-236	168
Total – Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19	512 516	7 249	272 129	76 329	9 060
<i>Dont:</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020⁵</i>	490 716	7 249	275 227	50 556	5 358
<i>Incidence des coûts réestimés</i>	-11 525	-	-8 340	-2 276	168
<i>Mesures du budget de 2021</i>	33 325	-	5 241	28 049	3 534

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La valeur de l'incidence tient compte des dépenses en espèces projetées et du soutien à la liquidité en 2020-2021 (certaines mesures incluent également les dépenses projetées en 2019-2020 et en 2021-2022). L'incidence fiscale (budgétaire) sur la base de la comptabilité d'exercice est plus faible, en raison des différences entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse, et du fait que certaines de ces mesures se rapportent aux prêts et aux reports d'impôt, pour lesquels seules les provisions pour pertes potentielles et seuls les intérêts et les pénalités perdus affecteraient le solde budgétaire.

² De 2022-2023 à 2025-2026.

³ Annonce faite en mars 2021.

⁴ Comprend le coût associé aux prolongations et aux modifications annoncées en février 2021.

⁵ Incidence budgétaire nette, après les montants prévus dans le *Portrait économique et budgétaire de 2020* pour les décisions anticipées.

← Précédent

Table des matières

Suivant →

Date de modification :

2021-04-19



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Fonction publique et force militaire](#)

> [Apprentissage et perfectionnement](#) > [Gestion du rendement et des talents](#)

Rapport du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction - mars 2015

Date : Le 24 mars 2015

M. le président,

C'est avec grand plaisir, au nom des membres du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, que je vous sou mets la présente lettre et ses recommandations pour examen par le gouvernement.

Le Comité consultatif a tenu plusieurs réunions depuis août 2014 pour discuter des enjeux liés à la rémunération du personnel de direction, comme vous l'aviez demandé dans votre lettre du 19 novembre 2014. Nos recommandations immédiates portent sur une augmentation économique pour 2015-2016 et sur l'engagement ministériel. Aussi, nous proposons un plan de travail pour l'année à venir pour nous aider à formuler des recommandations subséquentes.

Principes sous-jacents de la rémunération du personnel de direction

Depuis 2000, le Comité consultatif s'est penché sur une série de principes en matière de rémunération afin de formuler ses recommandations. Nous avons examiné ces principes et ceux adoptés par les organisations du secteur privé et du secteur public. Nous estimons que la rémunération totale du personnel de direction doit être équitable, raisonnable, judicieuse au plan des coûts et transparente, et qu'elle doit servir à attirer, à maintenir en poste et à motiver le personnel de direction de la fonction publique de manière à ce qu'il offre aux Canadiens, en temps opportun, des services modernes et rentables. Nous estimons de plus que les éléments de la rémunération personnel de direction doivent être différenciés de la rémunération totale des employés liés par une convention collective, d'une manière qui reflète les niveaux de responsabilité et de reddition de comptes associés aux postes de gestion et de leadership.

Nous avons convenu de principes, ci-joints, qui témoignent du respect à accorder au personnel de direction et au travail qu'il accomplit, tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte des restrictions budgétaires. Ces principes ont orienté nos recommandations et continueront à encadrer nos discussions et recommandations futures.

Augmentation économique pour 2015-2016

Vous aviez demandé au Comité consultatif de vous présenter des recommandations au sujet d'augmentations économiques pour les cadres supérieurs pour les deux prochains exercices financiers, c'est-à-dire 2015-2016 et 2016-2017. Nous avons tenu compte de plusieurs facteurs, notamment l'engagement du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le contexte économique et financier actuel et la capacité financière. Nous savons de plus que le gouvernement participe à

l'heure actuelle à des négociations avec des agents négociateurs; qu'une annonce relative à la rémunération des cadres supérieurs avant leur conclusion pourrait avoir une incidence négative sur ces négociations; et que les résultats de ces négociations pourraient influencer sur les décisions en matière de rémunération des cadres supérieurs. En tenant compte de ces différents facteurs, nous sommes en mesure de recommander une augmentation économique pour 2015-2016, toutefois nous proposons de formuler une nouvelle lettre dans le cadre de nos travaux subséquents pour proposer une recommandation pour 2016-2017.

Nous comprenons la complexité du travail auquel sont confrontés les leaders de la fonction publique dans le contexte actuel. Alors que par le passé les cadres supérieurs recevaient des augmentations économiques au moins comparables à celles négociées avec les employés syndiqués, ce n'est pas toujours le cas. Nous jugeons qu'il est important de régler la situation de la rémunération des cadres supérieurs promptement et de façon transparente. Nous recommandons que les cadres supérieurs reçoivent une augmentation économique pour l'exercice financier 2015-2016 qui ne soit pas inférieure à celle consentie aux employés syndiqués à la suite de la ronde de négociations actuelle. Si cette recommandation est acceptée, nous estimons qu'une annonce à cet effet doit être faite dès que le gouvernement aura pris une décision.

Engagement ministériel pour 2015-2016 et les exercices subséquents

En juillet 2011, le Comité consultatif avait avalisé le recours à la rémunération à risque pour obtenir les résultats appropriés à l'appui d'un engagement ministériel pangouvernemental. Le gouvernement avait accepté cette recommandation et mis en œuvre un engagement ministériel

pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 et deux exercices additionnels à l'appui de ses priorités financières et de son objectif de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015. Une portion de la rémunération à risque était liée aux résultats obtenus à l'appui de l'engagement ministériel.

En examinant les résultats et l'expérience obtenus jusqu'à présent pour ce qui est de l'engagement ministériel, nous avons constaté des défis associés à sa mise en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne l'établissement d'un lien entre l'engagement en général et les résultats spécifiques que chaque cadre est supposé obtenir. De plus, il est difficile de distinguer les différents niveaux de rendement, étant donné la nature de l'engagement. Nous comprenons que la nécessité d'affecter une portion spécifique de la rémunération à risque à l'engagement a accru la complexité de l'administration des programmes de gestion du rendement en exigeant un processus distinct d'évaluation du rendement. On avait indiqué au Comité consultatif que l'ajout de l'engagement ministériel ne permettait pas de motiver le rendement individuel à un degré qui justifiait la complexité qu'il ajoutait. Il importe que le processus de gestion du rendement soit géré efficacement et d'une manière qui établit clairement un lien entre les résultats souhaités de l'engagement ministériel et les contributions individuelles attendues de chaque cadre supérieur. Il faut aborder ces enjeux de manière à assurer la mobilisation des cadres supérieurs, en leur offrant un plus fort sentiment d'habilitation ainsi qu'un contrôle à la fois individuel et organisationnel sur leur contribution à l'atteinte d'un objectif panministériel.

Nous appuyons l'utilisation continue d'un engagement ministériel harmonisé aux priorités pangouvernementales. Nous recommandons d'apporter certains changements de manière à faciliter sa mise en œuvre. Plus spécifiquement, nous recommandons :

- qu'un engagement à l'échelle de la fonction publique, reflétant les priorités du gouvernement, continue à se propager des niveaux de gestion les plus élevés à tous les participants au programme de rémunération au rendement;
- que l'entente sur le rendement conclue avec chaque cadre et personne nommée par décret établisse un engagement adapté de l'engagement ministériel pangouvernemental de manière à refléter le rôle particulier et le contexte organisationnel de chaque cadre supérieur, dans le but de renforcer la responsabilité directe et personnelle en matière de résultats;
- que le fractionnement de la rémunération à risque entre les engagements ministériels et personnels soit éliminé, et que l'évaluation de l'engagement ministériel soit intégrée à l'évaluation globale des engagements personnels de chaque cadre supérieur. Il serait ainsi possible pour les administrateurs généraux d'évaluer véritablement et de récompenser en conséquence la contribution de chaque cadre supérieur aux résultats finaux, en fonction du contexte unique de chaque personne.

Nous estimons que ces changements renforceraient l'efficacité de l'engagement ministériel, et nous recommandons qu'ils soient mis en œuvre pour le cycle de gestion du rendement de 2015-2016. De plus, nous recommandons d'exécuter un examen de cette nouvelle approche après le cycle de gestion du rendement de 2015-2016 afin de déterminer si cette méthode simplifiée d'administration de l'engagement ministériel a contribué positivement ou négativement à son efficacité pour ce qui est de l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Plan de travail pour 2015-2016 et 2016-2017

Lorsque nous nous sommes rencontrés le 1^{er} décembre 2014 à Ottawa, vous nous aviez demandé de ne pas limiter notre réflexion en fonction des paramètres de l'approche utilisée actuellement en matière de rémunération des cadres supérieurs, et d'examiner les enjeux selon des perspectives multiples. Nous avons entrepris des discussions et des analyses pour cerner les comparateurs appropriés pour la rémunération totale dans la fonction publique. Nous avons à évaluer des liens potentiels entre d'une part le recrutement et le maintien en poste des cadres supérieurs, et d'autre part l'approche adoptée pour gérer la rémunération totale.

Pour les deux prochaines années du mandat du Comité consultatif, nous prévoyons explorer :

- La capacité de recruter et de maintenir en poste des talents au sein de la fonction publique en utilisant l'approche actuelle en matière de rémunération;
- Une nouvelle structure proposée pour la rémunération des cadres supérieurs;
- D'autres options de mesures incitatives pour les cadres supérieurs.

Pour y parvenir, nous voulons mieux comprendre comment le travail des cadres supérieurs est rémunéré dans d'autres administrations, et quels enseignements nous pourrions en tirer. Nous voulons évaluer des options d'incitatifs financiers et non financiers à court et à long terme. Ces travaux permettront de plus d'éclairer nos recommandations pour ce qui est d'une augmentation économique pour 2016-2017.

J'ai l'honneur de vous présenter nos recommandations à ce jour et notre plan pour les deux prochaines années.

Nous prévoyons présenter notre prochain rapport au gouvernement d'ici mars 2016.

Veillez agréer, M. le président, mes salutations distinguées.

Vijay Kanwar

Président, Comité consultatif sur le maintien
en poste et la rémunération du personnel de direction

Principes sous-jacents de la rémunération du personnel de direction

Équité et transparence :

- Le montant et la nature de la rémunération totale des hauts fonctionnaires sont équitables, raisonnables et transparents, à la lumière des demandes en constante évolution et de plus en plus complexes imposées aux cadres supérieurs et des responsabilités distinctes en matière de gestion et de leadership entre les cadres supérieurs et les employés liés par une convention collective.
- Les discussions tenaient compte de l'équité interne et de l'incidence des compressions et inversions.

Responsabilité financière :

- La rémunération totale est abordable et conforme à l'environnement socioéconomique.

Rendement :

- La rémunération incite les cadres supérieurs à atteindre et à dépasser les objectifs stratégiques et opérationnels qui correspondent aux stratégies organisationnelles au niveau des personnes et des unités et qui respectent les valeurs de la fonction publique.
- La rémunération au rendement est un élément de la rémunération totale.

Comparabilité :

- La rémunération des cadres supérieurs est comparable à celle de postes comportant une portée et des responsabilités similaires au sein d'autres organisations auprès desquelles le recrutement est probable ou désirable.

Recrutement et maintien en poste :

- La rémunération attire vers les échelons supérieurs des personnes compétentes de l'intérieur et de l'extérieur de la fonction publique et contribue à leur maintien en poste.

Structure :

- La rémunération totale des cadres supérieurs se compose du salaire de base, des incitatifs et des avantages.
- Les incitatifs sont axés sur le rendement, et les cadres supérieurs comprennent les objectifs individuels et les objectifs de l'unité qu'ils doivent atteindre.
- Les augmentations salariales sont faites en temps opportun.

Date de modification :

2015-07-31



99 Metcalfe Street, Ottawa ON K1A 1E3

AVIS

La Recommandation 14 du rapport 2008 de la Commission d'examen de la rémunération des juges précisait que les parties ne devaient pas voir dans l'établissement d'une nouvelle Commission une occasion de rouvrir des points sur lesquels une entente était intervenue, en l'absence d'un changement dans les faits ou les circonstances pouvant justifier un réexamen. La présente Commission a choisi d'adopter ce principe et de l'appliquer rigoureusement, avec les conséquences suivantes :

- (a) en ce qui concerne le choix d'un comparateur approprié, les paragraphes 47 à 120 du rapport de la précédente Commission fournissent un examen exhaustif des facteurs pertinents. Cette Commission concluait, au paragraphe 118 que « le point médian de l'échelle salariale DM-3, plus la moitié de la rémunération maximale au rendement... » est un comparateur qui satisfait au critère du paragraphe 26(1.1) auquel la Commission est tenue par la *Loi sur les juges*. La présente Commission entend considérer cette détermination faite par la Commission précédente comme une question réglée en principe, en l'absence de présentation pouvant convaincre la présente Commission qu'il s'est produit depuis le rapport de la précédente Commission, dans les faits ou les circonstances, des changements qui justifient un réexamen de la question;
- (b) la présente Commission fait la même détermination en ce qui concerne les Recommandations 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 du rapport de la Commission précédente et en ce qui concerne la partie de la Recommandation 4 portant sur les écarts de traitement;
- (c) en ce qui a trait aux Recommandations 1 et 9 et à la partie de la Recommandation 4 qui fixe les montants effectifs, la Commission demande que des mémoires lui soient présentés sur les éléments sur lesquels ces montants devraient être actuellement basés, selon le raisonnement énoncé dans ces recommandations.

La Commission a noté le délai écoulé entre le dépôt du rapport de la Commission précédente et la réponse du gouvernement à ce rapport, de même que la substance de cette réponse. La Commission invite les parties intéressées à lui présenter des mémoires à savoir si la jurisprudence porte à croire qu'il est nécessaire ou souhaitable que la présente Commission se penche sur la rapidité et la substance de cette réponse.

Président

Brian Levitt

Commissaires

Paul Tellier, P.C., C.C., c.r.
Mark Siegel

Directrice générale

Suzanne Labbé

Mailing address: 8th floor - 99 Metcalfe Street, Ottawa, Ontario K1A 1E3
Tel: 613-995- 5300 Fax: 613-995-5312
e-mail: info@quadcom.gc.ca



PEAP Memo 2021-3

March 19, 2021

Subject: New Forecast for Canada – Much More Optimistic Than Our Recent Outlooks

Attached is our new Canadian economic forecast based on Statistics Canada's 2020Q4 national accounts release, as well as subsequent data and policy announcements, and coronavirus developments.

It was almost exactly one year ago that instead of sending out our usual quarterly forecast for the Canadian economy based on the new national economic accounts, we instead sent out a memo that included the following:

“Producing an economic forecast for Canada in the face a rapidly changing environment of the coronavirus and the drop in oil prices in our minds is untenable. There is no doubt that second quarter GDP will fall, indeed probably quite dramatically (although given survey challenges, how accurate Statistics Canada's first estimate will be is certainly a question). But how long will the downturn last and will there be a significant snapback? We just do not know and to publish point estimates for growth in the coming quarters seems foolhardy. And frankly, not very helpful for PEAP members' planning purposes since each day might produce information that radically changes our outlook.”

While in the intervening time period we have indeed produced a number of quarterly forecasts, much uncertainty remains even a year later. Statistics Canada, rightly, keeps reminding us that “Given the unprecedented economic situation in 2020, revisions for this period are expected to be higher than normal”. COVID-19 variants remain a real concern. The less-than-stellar rollout of approved vaccines, together with sometimes confusing guidelines, have also contributed to the difficulty in getting a good handle on the quarterly pattern of the continued recovery. But it would appear that there is little doubt that the recovery will continue to take hold. Vaccines are indeed getting into arms at an increasing pace. Canadian governments (at all levels) continue to provide support to individuals and businesses, the U.S. has passed a huge new stimulus package that will meaningfully support growth, and both the U.S. Fed and the Bank of Canada have sent clear signals that they will continue to backstop growth, even if there are some short-term inflation impacts.

We admit to feeling somewhat misled by the national monthly GDP at basic prices data (including Statistics Canada's recent commitment to providing a “flash” estimate for the upcoming month) in both 2020Q3 (monthly numbers overestimated growth) and 2020Q4 (monthly numbers underestimated growth). Given the challenges facing Statistics Canada, however, it is difficult to feel too aggrieved. We do continue to use the data together with other monthly indicators including numbers from the labour force survey, international trade data and housing starts estimates, as a guide to how we expect the very short term to play out.

In aggregate, the monthly data indicate a much stronger 2021Q1 than we were expecting in January. We have struggled to understand why the data seem to be so strong (and we will not even pretend that we understand the housing market) and have concerns that the data will be revised or are merely part of monthly fluctuations. However, if the data do indeed hold up, and the 1st quarter is anywhere near as strong as we have it, then it should be the case that growth for 2021 should be much higher than we have been expecting in recent forecast memos/conference presentations. We do not expect “the third wave” of COVID-19 to derail this recovery. Indeed, while we certainly do not believe that we will recover all of the GDP that has been lost as a result of COVID-19, we do expect to recover much more of it over the forecast period than in any of our forecasts since January 2020. Key to this recovery will be how, or indeed if, households, when they are allowed to, spend the “forced” savings that have accumulated over the past year. Given measurement issues, some may have indeed already found its way into the housing investment numbers. We have not been overly aggressive in drawing down household savings, which could mean that the recovery might be even more robust than what we currently forecast.

After falling by 5.4% in 2020, given our new forecasted quarterly growth path (and recent history), we now expect real GDP to grow by 6.0% in 2021 (compared to 4.0% in our late January forecast), and a still robust 3.8% in 2022 (compared to the previous 4.4%). But given probable data revisions, and of course other possible COVID-19 developments, the numerical outcomes could be and probably will be somewhat to very different.

FOCUS Model - Policy and Economic Analysis Program
CANADA: Base Forecast - March 19, 2021

Summary of Forecast	History				Forecast								History				Forecast				
	2020:1	2020:2	2020:3	2020:4	2021:1	2021:2	2021:3	2021:4	2022:1	2022:2	2022:3	2022:4	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Real Gross Domestic Product (Chained \$12 Bill)	2073.3	1836.2	1999.5	2045.9	2067.3	2096.7	2122.5	2142.8	2163.3	2180.2	2195.1	2210.1	2063.9	2102.3	1988.7	2107.3	2187.1	2240.2	2285.7	2331.5	2379.2
Real Gross Domestic Product (%ch)	-1.9	-11.4	8.9	2.3	1.0	1.4	1.2	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7	2.4	1.9	-5.4	6.0	3.8	2.4	2.0	2.0	2.0
Expenditure by Households	-1.8	-14.1	13.1	-0.1	-0.2	2.0	2.1	1.3	1.3	0.9	0.8	0.8	2.5	1.6	-6.1	4.8	5.1	3.0	2.3	2.1	2.2
Expenditure by NPISH	-0.3	-13.0	7.5	4.1	1.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	3.0	2.7	-4.7	4.4	1.2	1.6	1.6	1.6	1.6
Expenditure by Governments	-0.4	-3.6	3.8	1.8	0.6	0.7	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	3.2	1.7	-0.2	3.6	0.7	0.9	1.4	1.6	1.9
Investment Expenditure	-0.8	-16.0	16.3	2.6	0.4	1.7	1.3	0.9	1.7	1.4	1.2	1.3	1.3	0.3	-5.3	7.6	5.5	3.7	2.4	2.0	1.8
Residential Structures	-0.5	-15.6	30.7	4.3	1.8	-0.1	-2.6	-2.7	-0.4	-0.2	0.0	0.0	-1.7	-0.2	3.9	12.0	-3.9	0.2	0.6	0.9	1.1
Non-Residential Structures	0.0	-15.4	-0.2	-2.7	-2.4	3.3	5.5	5.0	4.7	3.7	2.7	2.7	2.7	1.1	-11.2	-2.5	17.9	7.8	4.5	3.2	2.4
Machinery and Equipment	-3.2	-22.3	17.6	7.0	0.3	4.3	5.2	3.4	2.7	2.1	2.0	2.0	3.7	1.0	-16.4	14.3	12.5	5.9	3.3	2.4	2.3
Intellectual Property	-0.4	-8.9	5.8	0.5	0.7	2.3	3.4	2.1	0.8	0.8	0.8	0.8	5.2	-1.9	-3.8	5.6	6.0	2.7	2.3	2.3	2.3
Exports	-2.7	-17.7	14.7	1.2	4.3	1.2	3.0	2.1	0.9	0.7	0.7	0.7	3.7	1.3	-9.8	10.2	5.4	2.7	2.5	2.5	2.5
Imports	-2.2	-23.0	21.6	2.6	1.5	2.4	4.2	2.5	1.4	1.0	0.9	0.8	3.4	0.4	-11.3	11.3	7.5	3.2	2.7	2.4	2.5
Inventory - Non-Farm (Chained \$12 Bill)	0.2	-34.9	-30.7	-1.9	1.0	5.0	9.0	14.0	16.0	18.0	18.5	18.5	15.6	17.1	-16.8	7.2	17.8	18.6	18.7	19.0	19.3
Inventory - Farm (Chained \$12 Bill)	2.4	3.7	-4.1	1.9	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.2	1.7	1.0	-0.2	-0.2	0.1	0.3	0.3	0.3
Residual Error (Chained \$12 Bill)	0.5	0.4	-1.2	1.5	1.2	1.0	0.8	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	0.3	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Gross Domestic Product (\$ Bill)	2276.0	2001.3	2231.5	2307.4	2355.2	2401.3	2440.3	2473.8	2509.7	2542.0	2571.5	2601.3	2231.2	2310.7	2204.1	2417.7	2556.1	2672.1	2784.6	2898.9	3018.2
Gross Domestic Product (%ch)	-2.9	-12.1	11.5	3.4	2.1	2.0	1.6	1.4	1.5	1.3	1.2	1.2	4.2	3.6	-4.6	9.7	5.7	4.5	4.2	4.1	4.1
Implicit Price Deflator for GDP (%ch)	-1.0	-0.7	2.4	1.0	1.0	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	1.8	1.7	0.8	3.5	1.9	2.1	2.1	2.1	2.0
Unemployment Rate	6.4	13.1	10.1	8.8	8.6	7.8	7.5	7.2	7.0	6.8	6.6	6.4	5.9	5.7	9.6	7.8	6.7	6.2	5.8	5.8	5.8
Employment (%ch)	-1.4	-11.4	8.5	2.4	-0.2	1.4	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	1.6	2.2	-5.1	4.4	3.4	2.0	1.5	1.0	0.8
Labour Force (%ch)	-0.7	-4.5	4.9	0.9	-0.4	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	1.0	2.0	-1.1	2.4	2.2	1.4	1.1	1.0	0.8
Participation Rate (%)	64.8	61.8	64.7	65.1	64.7	65.0	65.2	65.4	65.5	65.6	65.6	65.6	65.3	65.6	64.1	65.1	65.6	65.6	65.4	65.3	65.0
3-Month Treasury Bill Rate (%)	1.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	1.4	1.7	0.4	0.1	0.2	0.7	2.5	3.1	3.1
10-Year Gov't of Canada Bond Rate (%)	1.1	0.5	0.6	0.7	1.2	1.6	1.7	1.7	1.9	2.1	2.3	2.5	2.3	1.6	0.7	1.6	2.2	3.0	3.9	4.3	4.3
Inflation Rate - CPI (%)	0.0	-0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	2.3	1.9	0.7	2.3	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
Annual Wage per Employee - Pvt (%ch)	0.1	2.9	-0.6	0.1	0.5	0.1	0.2	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	3.9	2.5	3.7	1.3	2.0	2.7	2.9	3.3	3.3
Real Ann Wage per Emp - Pvt (%ch)	0.0	3.7	-1.2	-0.7	-0.2	-0.6	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	1.6	0.5	2.9	-1.0	-0.1	0.6	0.8	1.2	1.3
Labour Productivity (%ch)	-0.5	-0.1	0.4	-0.1	1.2	0.0	0.3	0.1	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.9	-0.3	-0.3	1.5	0.4	0.4	0.5	1.0	1.2
Exchange Rate (US \$/Cdn \$)	0.744	0.722	0.751	0.767	0.790	0.790	0.785	0.780	0.778	0.779	0.780	0.780	0.772	0.754	0.746	0.786	0.779	0.782	0.785	0.788	0.791
Terms of Trade (%ch)	-4.8	-2.7	6.1	1.7	2.1	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.7	-0.1	-3.5	6.1	0.5	0.7	0.8	0.5	0.4
Balance on Current Account (\$ Bill)	-65.4	-34.3	-42.0	-29.1	-15.0	-25.0	-35.0	-40.0	-44.0	-46.5	-48.0	-49.0	-52.2	-47.4	-42.7	-28.7	-46.9	-50.3	-50.5	-50.0	-49.0
Consolidated Government Balance (\$ Bill)	-63.5	-443.8	-259.3	-173.5	-149.4	-126.6	-100.2	-67.6	-56.5	-45.8	-38.5	-30.6	6.2	12.5	-235.0	-110.9	-42.8	-12.2	2.1	11.0	14.8
Federal Gov't Balance (NA Basis) (\$ Bill)	-48.9	-409.0	-283.7	-146.7	-120.8	-110.0	-83.8	-55.7	-50.3	-48.4	-38.3	-33.0	7.4	2.4	-222.1	-92.6	-42.5	-24.0	-18.5	-16.4	-14.3
Federal Balance as % of GDP	-2.1	-20.4	-12.7	-6.4	-5.1	-4.6	-3.4	-2.3	-2.0	-1.9	-1.5	-1.3	0.3	0.1	-10.1	-3.8	-1.7	-0.9	-0.7	-0.6	-0.5
Ratio: Federal Debt to GDP (%)	25.6	34.6	34.3	34.9	35.5	35.9	36.2	36.3	36.3	36.3	36.3	36.1	26.7	25.3	32.4	36.0	36.3	35.8	35.1	34.3	33.5
Prov'l Gov't Balance (NA Basis) (\$ Bill)	-26.6	-61.3	5.3	-46.8	-50.2	-36.0	-32.9	-25.6	-24.3	-15.5	-18.1	-15.3	-16.5	-5.5	-32.4	-36.2	-18.3	-9.4	-4.9	-2.2	-0.6
Household Savings Rate (%)	5.1	27.8	13.7	12.7	12.3	10.1	7.4	4.9	4.3	3.9	3.7	3.5	0.8	1.4	14.8	8.7	3.9	3.0	2.7	2.6	2.6
Real Household Disposable Income (%ch)	1.3	12.7	-5.0	-1.5	-0.4	-0.1	-0.4	-0.9	0.9	0.7	0.8	0.7	1.5	2.2	9.0	-1.7	1.1	2.6	2.4	2.5	2.5
Net Operating Surplus - Corporations (%ch)	-10.3	-14.7	37.1	-0.7	7.5	3.3	2.9	1.9	0.6	0.2	0.1	0.2	3.8	0.6	-6.1	24.7	4.6	1.1	2.4	2.7	3.4
U.S. Real GDP Growth (%)	-1.3	-9.0	7.5	1.0	1.7	2.8	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7	0.6	3.0	2.2	-3.5	6.6	3.8	2.4	2.1	2.1	2.0
U.S. Inflation (GDP Deflator) (%)	0.4	-0.5	0.9	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	2.4	1.8	1.2	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1
U.S. 3-Month Treasury Bill Rate (%)	1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	1.9	2.1	0.4	0.1	0.2	0.9	2.7	3.3	3.3
U.S. 10-Year Gov't Bond Rate (%)	1.4	0.7	0.7	0.9	1.3	1.7	1.8	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	2.9	2.1	0.9	1.7	2.4	3.2	4.1	4.5	4.5
U.S. Unemployment Rate (%)	3.8	13.0	8.8	6.7	6.2	5.7	5.2	4.7	4.5	4.3	4.2	4.1	3.9	3.7	8.1	5.4	4.3	4.0	4.0	4.0	4.0

Percentage changes are period to period



Quick Search

Focus

March 19, 2021 | 13:08

Confronting Canada's Debt Deluge

Economist

Related Research



[Douglas Porter, CFA](#)

Chief Economist and Managing Director
Economics

Douglas Porter has over 30 years of experience analyzing global economies and financial markets. As Chief Econom... [\(Read more\)](#)

04/23/2021 [Douglas Porter, CFA](#) Focus

[Federal Budget 2021: Spending to Immunity and Beyond](#)



[Michael Gregory, CFA](#)

Deputy Chief Economist, Head of U.S. Economics
and Managing Director
Economics

Michael Gregory is Deputy Chief Economist and Head of U.S. Economics for BMO Capital Markets. He manages the tea... [\(Read more\)](#)

04/23/2021 [Douglas Porter, CFA](#) Focus

[Federal Budget 2021: Spending to Immunity and Beyond](#)

04/23/2021 [Douglas Porter, CFA](#) Focus

[Federal Budget 2021: Spending to Immunity and Beyond](#)



[Sal Guatieri](#)

Senior Economist and Director
Economics

Sal Guatieri is a Senior Economist and Director at BMO Capital Markets, with over two decades experience as a ma... [\(Read more\)](#)



[Robert Kavcic](#)

Senior Economist and Director
Economics

Robert has been with the Bank of Montreal since 2006. He plays a key role in analyzing regional economic, fiscal... [\(Read more\)](#)



[Jennifer Lee](#)

Senior Economist and Managing Director
Economics

Jennifer has been with BMO Capital Markets Economics for over two decades and is perhaps best known for her high... [\(Read more\)](#)



[Priscilla Thiagamoorthy](#)

Economist
Economics

Priscilla joined BMO Capital Markets in 2016 and plays a key role in analyzing Canadian household trends and the... [\(Read more\)](#)

Feature

Confronting Canada's Debt Deluge



Douglas Porter, CFA,
Chief Economist
douglas.porter@bmo.com

The story of the pandemic's impact on the economy is still being written, but it's readily apparent that the epilogue will include a big section on the enormous debt build-up. The recently published Q4 national accounts reveal that overall Canadian debt levels vaulted in 2020, with our preferred measure of non-financial sector debt jumping to around 300% of GDP by the end of last year (*Chart 1*). That's up almost 40 percentage points in a single year, larger than in the prior 26 years combined. True, some of that dramatic move reflects the fact that the denominator (i.e., nominal GDP) fell last year for only the third time in 60 years of records. But the growth rate in the numerator (overall debt) was a prodigious 14%, roughly double the pace in the 2009 recession.

Of course, Canada was not alone in the heavy-duty debt increase. The combination of massive government support programs, and the revenue-sapping mandated closures of chunks of the economy, sent deficits soaring globally. But Canada was on the front edge of both these trends. According to the latest IMF Fiscal Monitor, the country was among the most aggressive, with the broad government deficit leaping around 20% of GDP in the past year. In terms of overall debt—including households and non-financial corporations—Canada's increase was clearly above average, but not a world leader (*Chart 2*). This is contrary to an infamous chart that made the rounds in recent months, suggesting Canada's debt surge was, almost literally, off the charts versus all other major economies. (The misstep appears to have been that the big Q3 rebound in GDP wasn't taken into account in Canada's figures.)

Chart 1
Debt Deluge

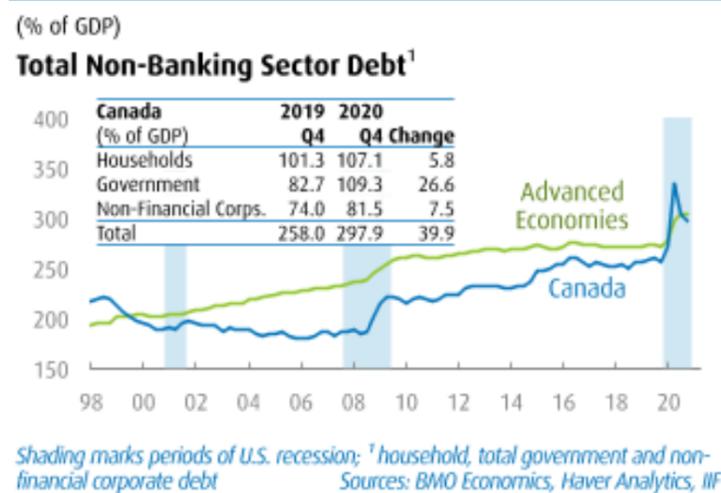
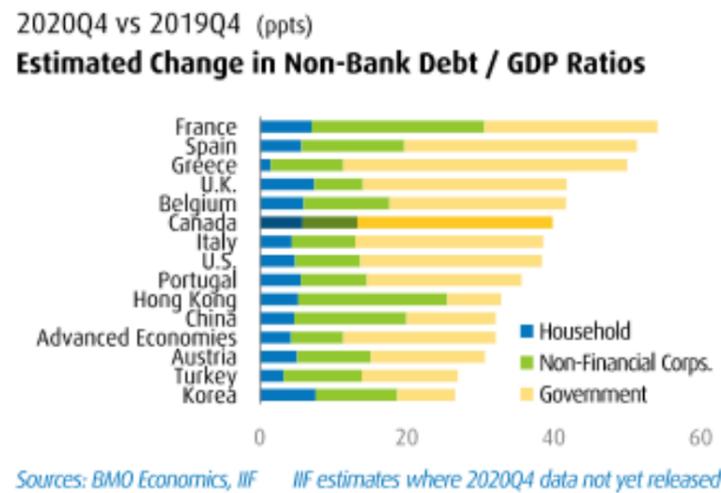


Chart 2
Canada Not a World Leader After All



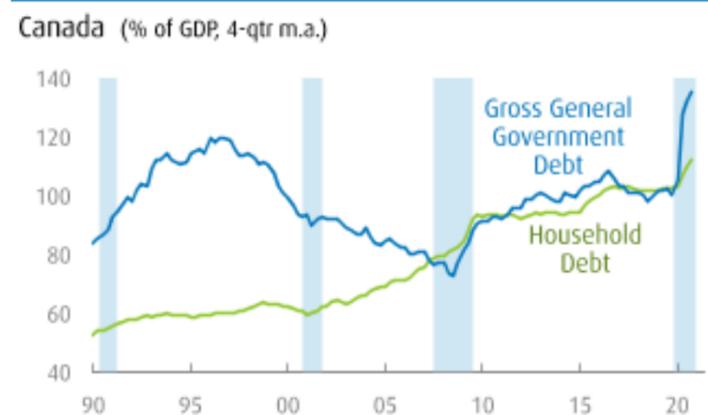
The main point, though, is that Canada's increase in overall debt was close to the top of the leaderboard in relative terms and was a record in domestic terms. There is no mystery on where that debt spike came from; government borrowing exploded last year, as fiscal policy shouldered the burden (*Chart 3*). While debt ratios for both businesses and households climbed notably in the pandemic, this was driven more by the weakness in GDP rather than an acceleration in borrowing (which, in fact, was remarkably stable on balance for both sectors). A very broad measure of total government sector debt, which includes pension liabilities, has fully separated from household debt. That's after the two ratios largely tracked each other higher for the past decade. We would note that there was plentiful hand-wringing over household debt over that period, and almost no concern on government debt. Yet the latter is now above levels seen in the bad old days of the 1990s.

The counterpoint is that borrowing costs are in a different world than three decades ago. Even with the recent back-up, real interest rates remain negative all the way out to 10 years. In staggering contrast, even long-term real rates were well north of 4 percentage points for much of the 1990s, presenting policymakers with entirely different debt dynamics. After pushing above a punishing 30% of revenues in that decade, federal interest costs have plunged to little more than 7% now. (Some analysts, including former BoC Governor David Dodge, have recommended using this measure as a fiscal anchor, aiming to keep it to below 10%.) However, the much milder interest rate backdrop does not give policymakers free rein. First, the recent snap-back in bond yields—in some cases to above pre-pandemic levels—is a loud warning shot that the low-rate environment cannot be taken for granted (*Chart 4*). Second, even at very low borrowing costs, there is a clear limit on the long-term trend in the budget deficit in order to stabilize debt ratios (a limit we peg at roughly 2% of GDP federally, or just under \$50 billion per year).

The recent back-up in bond yields, alongside a slew of upgrades to the North American growth forecast, lands at an awkward time for Canadian fiscal policy. Just weeks ahead of the Budget, the sudden shift in the economic landscape raises serious doubts on the wisdom or the necessity of additional support from Ottawa. Specifically, since the fiscal update last year, when a \$70 billion-to-\$100 billion “jumpstart” was mooted, we have seen five big changes in the economic backdrop:

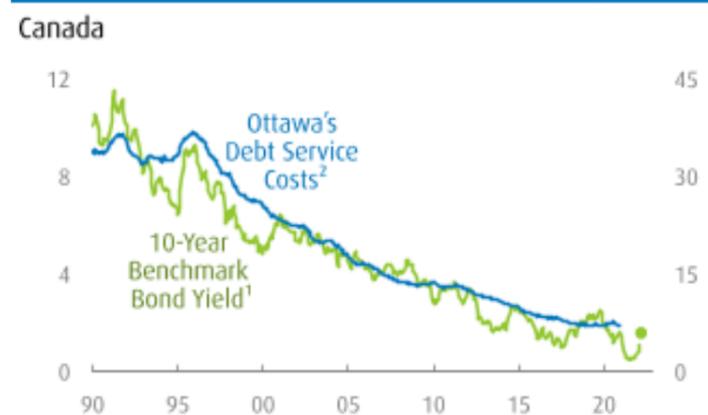
- 1) President Biden's \$1.9 trillion stimulus package has heavily lifted growth forecasts markedly in the U.S. and Canada in the past three months.
- 2) Broad-based strength in commodity prices, but especially oil rising to around US\$60, points to better Canadian growth.
- 3) The outsized and relentless strength in housing markets suggests that households are already very confident in the outlook, and won't require prompting to spend.
- 4) The sharp back-up in long-term rates dims the narrative that heavy borrowing is perfectly fine “because interest rates are historically low”.
- 5) The performance of the Canadian economy around the turn of the year was much better than expected, reducing the need for major additional support.

Chart 3
Government Shoulders the Burden



Shading marks periods of U.S. recession
Sources: BMO Economics, Haver Analytics

Chart 4
Interest Costs Low... But Bond Warning



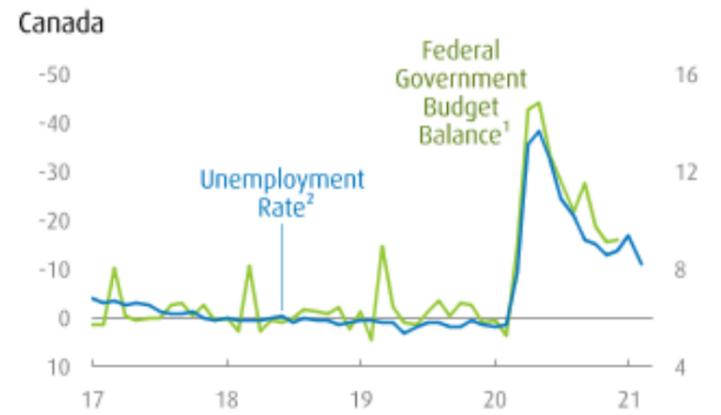
¹ (lhs : %, advanced 1 year); ² (rhs : % of revenues)
Sources: BMO Economics, Haver Analytics

It is perfectly reasonable for policy to prepare for the risk of a downside surprise for the economy, given the wide range of possibilities for growth in the coming year. However, it's not obvious that this potential support will be necessary, given the rapid improvement in the economic outlook, and stacked against the historic debt accrued in the past year. Barring a severe third wave, government support should be solely directed at the hardest hit areas of the economy and the vaccine program. On the flip side, we would also push strongly back at those proposing significant tax increases to "pay for" the deficit. The best cure for the budget deficit would be a strong economic recovery (*Chart 5*). And anything that could potentially frustrate that recovery—such as tax hikes—would be counter-productive.

While the primary focus of the debt deluge has, appropriately, fallen on government borrowing, the household sector still bears close watch. After all, prior to the pandemic, tenuous household finances were widely viewed as Canada's most serious economic vulnerability. One—frankly shocking—development of the past year has been an overall improvement in household balance sheets. The run-up in asset values (real estate and equities), alongside the powerful 10% sprint in disposable incomes (driven by government support), strengthened a variety of household financial metrics in 2020 (*Chart 6*).

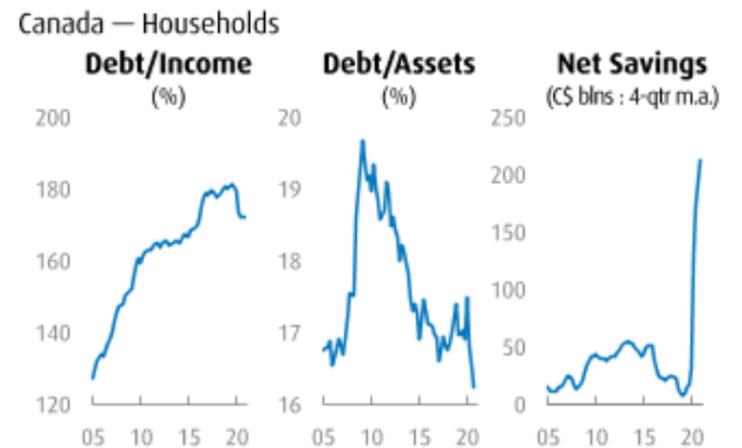
Government balance sheets were weakened to help support or even strengthen household finances. It would thus be extremely unfortunate if households now broadly squandered that improved position by promptly re-leveraging themselves to the limit. And, the rapid rebound in the housing market suggests that we are potentially headed squarely in that direction. Even as non-mortgage debt has dropped in the past year, for one of the few times on record, mortgage borrowing has sprinted back up to its fastest pace in a decade (*Chart 7*). Overall household debt has picked up only moderately in the past year (to a 4.5% y/y clip from 4% in 2019), but any increase is notable during a recession. Based on the recent acceleration in housing prices, mortgage borrowing is primed to forge higher yet. As a result, it appears that household debt will join the build-up of government debt as a primary concern in the aftermath of the pandemic.

**Chart 5
Economic Recovery Best Cure for Deficit**



¹ (lhs : C\$ blns : inverted); ² (rhs : %) Sources: BMO Economics, Haver Analytics

**Chart 6
Canadian Consumer Finances Strengthen**



Sources: BMO Economics, Haver Analytics

**Chart 7
Housing Boom = Mortgage Zoom**



Shading marks periods of U.S. recession Sources: BMO Economics, Haver Analytics

Disclosures

You might also be interested in

04/16/2021	Douglas Porter	Focus	Ottawa's Budget: 10 Things to Watch
04/09/2021	Sal Guatieri	Focus	Will Remote Work Stick?

04/01/2021	Michael Gregory	Focus	States of Recovery
03/26/2021	Robert Kavcic	Focus	Provincial Budget Season: Assessing the Pandemic Fallout
03/12/2021	Sal Guatieri	Focus	Consumer Herd to Drive Economic Stampede

Legal
Disclosure Statements
Terms of Use
Legal Notices

Client
Privacy
Security
Accessibility

BMO
Capital Markets
Equity Research
Corporate Debt

